

1	COMPTE RENDU DU CAUCUS	Responsable
1.1	Compte rendu du caucus du mois de septembre 2019 (Annexe)	Luc
2	DÉCISION	Responsable
2.1	Demande d'un citoyen – Coupe d'arbre sur un espace public (Annexe)	Luc
3	DISCUSSION	Responsable
3.1	Problématique d'empiètement – Avenue de Condé (Annexe)	Luc
3.2	Don pour l'espace public de l'avenue des Alouettes	Christine
3.3	Demande du Club autonome Blizard (Annexe)	Christine
4	ASPECTS OPÉRATIONNELS	Responsable
4.1	Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe)	Luc
4.2	Liste des permis émis (Annexe)	François
4.3	Problématiques – Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe)	François
4.4	Rapport mensuel verbal du Service de protection	Pierre
4.5	Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.6	Rapport mensuel – Activités financières au 30 septembre 2019 (Annexe)	Nadine
4.7	Communication	Christine
4.8	Centre de ski de fond – Opérations 2019-2020 (Annexe)	Christine
4.9	Commission de protection contre l'incendie – Compte rendu du 23 septembre 2019 (Annexe)	Luc
4.10	Compte rendu Comité de Sécurité civile du 23 septembre 2019 (Annexe)	Luc
4.11	Rapport sur les îles des trois lacs (Annexe)	François



DATE	20 SEPTEMBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 SEPTEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-09	RÉUNION N°		9			

Présences Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier, François Richer-Lafèche et Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Monsieur Luc Lafontaine et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le Conseiller François Richer-Lafèche mentionne qu'il ne sera probablement plus propriétaire à Estérel prochainement et ne sera pas nécessairement en mesure de compléter son mandat. Monsieur Dydzak souligne l'importance de compléter son mandat dans la mesure du possible.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.1 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2019 » : Voir procès-verbal.

2.2 « Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2019 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données. M. Lafontaine explique aux élus le fonctionnement du système de télémétrie (égout) en expliquant que le signal provient de Sainte-Marguerite. L'Hôtel devrait avoir un plan d'urgence pour le système d'égout si défaut du système municipal. M. Henri Grenier, préposé à l'aqueduc et aux égouts pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson demande d'obtenir le signal de télémétrie pour l'égout et ce, sans frais.

Discussion à propos des oies au golf, le consensus est que le golf n'a pas fait pendant tout l'été les efforts attendus par la Ville.

Mme Bonneau mentionne que le traitement des fissures sur nos chemins sera fait par contrat au coût de 15 000 \$ (12 000 pieds linéaires à 1.25 \$, même prix qu'en 2014) au lieu des employés du Service des travaux publics.

M. Lafontaine mentionne qu'il a reçu un courriel de l'avocat dans le dossier de M. André Nadeau, poursuite d'environ 286 000 \$.

Décision : ✓ S'assurer que les données télémétriques reflètent la réalité, demander un prix au fournisseur et après demander au Conseil sous quelles conditions qu'il désire offrir les données à Sainte-Marguerite.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal et compte rendu.

6.1 « Autorisation de consommation de boissons alcoolisées à l'Hôtel de Ville » : Voir procès-verbal. Mme Bonneau précise qu'à la résolution, il sera inscrit que la consommation d'alcool aura lieu le samedi 28 septembre et non vendredi le 27.

Actions ou remarques

Le conseiller Richer-Lafèche fera le suivi nécessaire avec monsieur Lafontaine.



La date de la séance extraordinaire a été corrigée au 13 septembre 2019 au procès-verbal.





DATE	20 SEPTEMBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 SEPTEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-09	RÉUNION N°	9				

6.2 « Embauche d'un chargé de projet » : Voir procès-verbal. Une discussion a lieu concernant l'adoption d'une telle résolution après l'embauche de la personne. Le directeur général explique que c'est une pratique courante en ressources humaines pour l'embauche, la suspension, les lettres de mesures disciplinaires, etc. M. Lafontaine mentionne que le projet de résolution sera modifié.

6.3 « Acceptation d'un don de quai à Ville d'Estérel » : Voir procès-verbal. On ajoute ce point en cours de caucus. Une discussion a lieu quant au montant à inscrire sur le reçu d'impôts. Il est suggéré de baisser le montant en référence au montant payé. La trésorière mentionne qu'elle doit se baser sur un document (facture ou évaluation), à défaut, elle doit faire évaluer le quai pour en établir la valeur. Elle recommande, dans le cas présent, d'établir le montant avec le montant de la facture.

Décision : ✓ Accepter la recommandation de la trésorière.

9.1 « Sentier de motoneige Trans-Québec 33 – Renouvellement d'un droit de passage » : Voir procès-verbal. On ajoute ce point à l'ordre du jour en cours de caucus.

RENCONTRE AVEC INSTITUT DES TERRITOIRES

L'Institut des Territoires, organisme à but non lucratif, vient nous présenter les différentes options pour assurer la pérennité du Parc d'Estérel et des espaces publics riverains. L'Institut est représenté par Mme Isabelle Marcoux et MM. André Goulet et Nicolas Bergeron. Un document a été envoyé aux élus qui a été produit par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques intitulé « La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence ». La présentation PowerPoint préparée par l'Institut des Territoires et intitulée « Les outils de conservation des milieux naturels » est expliquée, toute personne qui désire obtenir une copie peut en faire la demande à Mme Morin. Il est discuté du don en argent du Dr. Robert Lavigne pour aménager l'espace public au bout de l'avenue des Alouettes.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (CAUCUS)

AJOUTS :

2.2 Demande d'obtention des données du Groupe Hémisphères.

2.3 Adhésion Fleurons du Québec

1.1 COMPTE RENDU DU CAUCUS DU MOIS D'AOUT 2019

Aucun commentaire. On présente aux élus la carte des quais qui a été corrigée pour le rapport 2019 au niveau du Lac Grenier, les couleurs du Lac Masson ont été enlevées pour éviter tout questionnement. Le Conseil est satisfait de la correction.

2. DÉCISION

2.1 DEMANDE DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE PROTECTION

On présente aux élus une requête de la responsable du Service de protection qui demande à ce que ses 2 semaines de vacances lui soient payées puisqu'il est difficile de planifier des absences d'ici la fin de l'année, compte tenu du manque d'employés dû à l'incapacité de Garda à fournir des agents. Il y aura une rencontre d'un comité composé de MM. Dydzak, Lussier et Lafontaine et Mmes Landry et Bonneau en octobre pour évaluer la possibilité que la Ville embauche ses propres agents puisque Garda a de la difficulté à rencontrer ses obligations contractuelles. Mme Bonneau explique que financièrement, cela représente 2 131 \$ pour la Ville, comparé à 2 200 \$ pour Garda.

Décision : ✓ Exceptionnellement, payer les vacances (l'employée devra vider les banques d'heures de fériés, mobiles, etc.).



DATE	20 SEPTEMBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	3	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 SEPTEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-09	RÉUNION N°	9				

2.2 (AJOUT) DEMANDE D'OBTENTION DES DONNÉES DU GROUPE HÉMISPHERES

Le directeur général présente aux élus une demande en provenance du Groupe Hémisphères qui voudrait partager quelques données de l'étude sur la qualité de l'eau des Lacs avec le programme de recherche ATRAPP de l'Université de Montréal qui a comme mission de prévoir, prévenir et traiter les proliférations excessives d'algues bleu-vert.

Décision : ✓ Partager les données.

Autorisation donnée au Groupe Hémisphères par courriel pour le partage des données.

2.3 (AJOUT) ADHÉSION – FLEURONS DU QUÉBEC

On demande aux élus s'ils désirent renouveler l'adhésion de la Ville aux Fleurons du Québec, au coût de 800 \$ pour 3 ans en paiement unique ou payer en 3 versements annuels de 305 \$

Décision : ✓ Renouveler l'adhésion et effectuer un seul paiement.

3. DISCUSSION

3.1 RENOUELEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LA FIN DE L'HIVER 2020

On explique aux élus que l'autorisation de passage pour le sentier Trans-Québec venait à échéance en août dernier. Il est discuté de la durée du renouvellement. Il faudra une solution si l'Hôtel bloque le passage de la 43. La solution devrait provenir du Club autoneige.

Décision : ✓ Ajouter à l'ordre du jour de la séance pour autoriser le club autoneige Blizzard d'utiliser le sentier du 22 août 2019 au 15 mai 2020, voir procès-verbal.

3.2 MISE À JOUR – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le processus pour la modification des règlements va bon train. L'urbaniste Éric Massie s'est vu octroyer un contrat pour lister toutes les modifications réglementaires et les impacts qui y sont associés. La consultation publique aura lieu en début d'été 2020 pour toucher le plus de résidents possible et pour éviter les plaintes de citoyens. Aucune demande d'Estérel Resort et le Club de golf n'a déposé qu'un sommaire des différentes options sans avoir fait de demande formelle. La Ville est contre l'augmentation de la densité dans la zone R-10. On adressera le problème de stationnement de l'hôtel plus tard.

4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

On demande quand se fera le retour de M. Arsenault, chef d'équipe du Service des travaux publics. Mme Bonneau répond que nous aurons un avis médical la semaine prochaine. Une explication est fournie aux élus sur la différence entre un employé temporaire permanent et un employé temporaire à temps partiel.

Au niveau du rapport du Service des travaux publics, des questions sont posées au niveau des coupes d'arbres, il y a confusion entre le 36, chemin d'Estérel et le 32, avenue d'Anjou, la coupe d'arbre a été faite sans certificat d'autorisation au 36, chemin d'Estérel et deux constats de 2 000 \$ plus les frais chacun ont été signifiés. La coupe d'arbre au 32, avenue d'Anjou avait été faite avec un certificat d'autorisation.

Le médecin a prolongé l'absence au travail jusqu'au 17 décembre 2019.



DATE	20 SEPTEMBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	4	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 SEPTEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-09	RÉUNION N°		9			

4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois d'août 2019, 18 permis ont été émis, dont voici la nomenclature :

Agrandissement, Transformation, Rénovation – Bâtiment principal : 1

Remblai/déblai : 3

Installation d'une piscine creusée : 1

Construction d'un quai : 1

Construction – Cabanon : 2

Abattage d'arbres : 10

4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois d'octobre 2019 pour y voir les commentaires. Concernant la problématique Air BnB #174, Madame Judith Fetzer, le directeur général informe les personnes présentes que lors d'une rencontre avec Mme Corriveau il a été convenu que les agents du Service de protection interviennent auprès des locataires lorsqu'il y aura des plaintes des voisins, constatation de bruit par les agents, stationnement de voitures dans la rue, déchets qui jonchent le sol.

4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1^{er} au 31 août 2019.

- 11/08 Plainte pour des feux d'artifice, ont recommencé suite à la visite de l'agent.
- 15/08 Chemin d'Estérel à l'intersection de l'avenue des Alouettes, accident automobile, police et premiers répondants et ambulance ont été appelés.
- 21/08 Fête sur place d'Artois, une femme en état d'ébriété et très peu vêtue a été retrouvée près de l'avenue de Versailles.

4.5 LISTE DES CORRESPONDANCES

La liste des correspondances a été déposée avec les documents des séances. M. Lafontaine en fait lecture.

4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 AOÛT 2019

On consulte le rapport mensuel des activités financières au 31 août 2019. Le rapport montre des dépenses de 61.32 % comparativement à 66.67 % donc 5.35 % de moins que la norme. Il manque environ 25 000 \$ pour atteindre les prévisions budgétaires de l'année 2019 au poste des mutations immobilières.



DATE	20 SEPTEMBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	5	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 SEPTEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-09	RÉUNION N°			9		

4.7 COMMUNICATION

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

	Voilà	Site	Courriel
Mise en ligne du procès-verbal du mois de juillet 2019	x	x	
Congé – Fête du Travail	x	x	
Souper bénéfice – COOP Santé	x	x	
Mise en forme – Dernier cours	x	x	x
Avis – Séance extraordinaire	x	x	
Journées de la culture	x	x	x
Remise chèque géant pour les dons du Tournoi de golf	x	x	

On discute ensuite que le prochain bulletin devrait être produit avant la fin de semaine de l'Action de grâces. Le Café du Maire devrait avoir lieu le 9 novembre 2019, les sujets seraient les lots submergés, le garage et période ouverte de questions. Il est prévu que le souper de Noël aura lieu le 13 décembre 2019, on suggère le restaurant la Belle Histoire (dans l'ancien Bistro à Champlain).

M. Dydzak dit qu'avant d'envoyer le prochain bulletin, il faudra parler avec la Ville de Sainte-Marguerite pour tenter de trouver une solution pour l'ouverture du débarcadère après l'Action de grâces, la situation est inéquitable envers les citoyens d'Estérel en comparaison des pêcheurs qui peuvent accéder au lac sans frais après l'Action de grâces. Le directeur général fait lecture des équipements d'intérêt collectif mentionnés au décret 1065-2005.

4.8 COMPTE RENDU DU CCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

On présente aux élus le compte rendu de la dernière rencontre du Comité consultatif en environnement, on mentionne que la date était erronée à l'ordre du jour, la date aurait dû être le 9 août 2019.

4.9 RAPPORT D'ÉTAPE – ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS

On présente aux élus le rapport d'étape préparé par le Groupe Hémisphères. On explique que Mme Corriveau avait noté quelques erreurs au niveau des résultats, ce fut mentionné à Hémisphères et nous avons obtenu un nouveau rapport. On remarque que le tributaire problématique près de l'hôtel de Ville de Sainte-Marguerite s'est grandement amélioré.

Décision : ✓ Envoi d'un courriel pour féliciter Sainte-Marguerite.

4.10 RAPPORT VERBAL DES ACTIVITÉS DE LA PATROUILLE NAUTIQUE

On mentionne que nous avons reçu un communiqué de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour aviser les gens de sortir leur embarcation avant le 14 octobre pour éviter des frais de 100 \$ pour l'ouverture de la barrière. Étant donné que le 14 octobre tombe avant la longue fin de semaine de l'Action de grâces, M. Dydzak essaie de négocier des journées supplémentaires sans frais après l'Action de grâces. Il se questionne à savoir si Estérel ne pourrait pas avoir son propre petit débarcadère, puisque les décisions de Sainte-Marguerite ne nous conviennent pas toujours.

M. Tremblay résume sa lecture des interventions de la patrouille nautique. On souligne que notre patrouille a effectué environ 200 heures, il y a eu 6 visites de la Sûreté du Québec. Au niveau des constats d'infraction, 1 constat portatif a été remis et 6 autres constats pourraient être donnés.

Courriel envoyé.





DATE	20 SEPTEMBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	6	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 SEPTEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-09	RÉUNION N°		9			

4.11 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

On présente aux élus la politique de gestion des matières résiduelles corrigée par le directeur général. On en profite pour mentionner que le conteneur et les bacs supplémentaires pour le compost ne suffisent pas pour combler les besoins et qu'ils sont parfois remplis aussitôt qu'ils sont vidés. Mme Bonneau propose donc que la Ville fasse la location d'un conteneur de 40 verges, 2 fois par année pour une période d'un mois (printemps et automne). Selon ses calculs, il serait moins coûteux de procéder ainsi que d'offrir des collectes spéciales.

Décision : ✓ Commander un conteneur de 40 verges, aviser les gardiens et actualiser la politique.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6 personnes présentes. Le Maire révisé les points de l'ordre du jour et donne une explication pour chacun de ceux-ci. Aucune question.

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune Question

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.
Le 3 octobre 2019

La quasi-totalité des gardiens ont été informés verbalement.



Luc Lafontaine

De: richard.barrette2@gmail.com
Envoyé: 24 septembre 2019 12:12
À: Luc Lafontaine
Objet: Demande de taille d'arbres

Bonjour Monsieur Lafontaine,

Je suis le propriétaire-résident du 27, ch. Fridolin-Simard. En face de chez moi, il y a un terrain qui appartient à la municipalité d'Estérel dont l'aménagement est très apprécié. Sur ce terrain il y a quantité d'arbres qui avec le temps gênent la vue que j'ai sur le lac à partir de ma résidence. Cette magnifique vue est l'une des raisons pour laquelle j'ai acheté cette maison. Afin de conserver cette vue, je vous demande s'il est possible de considérer la taille du dessus de quelques arbres de grandeur moyenne. En fait, il s'agit de deux arbres feuillus situés près de la rue, derrière le panneau indiquant l'obligation du nettoyage des embarcations et de trois arbres feuillus situés à mi-terrain, un peu plus bas à la gauche d'un grand cèdre. Je pourrai indiquer sur place les arbres concernés afin qu'il n'y ait pas de taille aléatoire.

La taille du dessus de ces arbres ne devrait pas les mettre en danger et me procurerait la satisfaction de continuer d'apprécier cette vue sur le splendide Lac Masson.

Merci à l'avance de considérer la présente demande et veuillez accepter mes sentiments les meilleurs.

Richard Barrette
27, ch. Fridolin-Simard
Estérel, Québec, J0T 1E0
richard.barrette2@gmail.com
450 228-1914



Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **Estérel (77011)**
en vigueur pour les exercices financiers **2018 à 2020**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: avenue de Conde
 Numéro de lot: 5509105
 Numéro matricule: 6499-94-5414-0-000-0000
 Utilisation prédominante: Rue et avenue pour l'accès local
 Numéro d'unité de voisinage: 4550
 Dossier n°: 1168146

2. Propriétaire

Nom: Ville D'Estérel
 Adresse postale: 115, Chemin Dupuis, Estérel J0T1E0
 Date d'inscription au rôle: 2016-07-20

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**Caractéristiques du terrain**

Mesure frontale:
 Superficie: **6 907,00 m²**
 Zonage agricole:

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages:
 Année de construction:
 Aire d'étages:
 Genre de construction:
 Lien physique:
 Nombre de logements: **0**
 Nombre de loc. non résident.: **0**
 Nombre de chambres locatives: **0**

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: **2013-07-01**
 Valeur du terrain:
 Valeur du bâtiment:
 Valeur de l'immeuble: **0 \$**

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de **Résiduelle**
 taxation:
 Valeur imposable de l'imm.: **0 \$** Valeur non imposable de l'imm.: **0 \$**

Avenue de Condé (A)
 Section place de Condé (calculé par l'évaluateur) représente 1 569.3 mètres carrés à 5.50 \$

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **Estérel (77011)**
en vigueur pour les exercices financiers **2018 à 2020**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: avenue de Conde
 Numéro de lot: 5508363
 Numéro matricule: 6499-94-9325-0-000-0000
 Utilisation prédominante: Parc pour la récréation en général (peut être sans être restreint à l'une d'elles; pique-nique, plage, piste cyclable, sport camping et autres)

Numéro d'unité de voisinage: 0139
 Dossier n°: 847982

2. Propriétaire

Nom: Ville D'Estérel
 Adresse postale: 115, Chemin Dupuis, Estérel J0T1E0
 Date d'inscription au rôle: 2009-02-25

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**Caractéristiques du terrain**

Mesure frontale: **29,82 m**
 Superficie: **513,10 m²**
 Zonage agricole:

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages:
 Année de construction:
 Aire d'étages:
 Genre de construction:
 Lien physique:
 Nombre de logements: **0**
 Nombre de loc. non résident.: **0**
 Nombre de chambres locatives: **0**

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: **2013-07-01**
 Valeur du terrain: **16 700 \$**
 Valeur du bâtiment:
 Valeur de l'immeuble: **16 700 \$**
 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: **16 700 \$**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de **Résiduelle**
 taxation:
 Valeur imposable de l'imm.: **16 700 \$** Valeur non imposable de l'imm.: **16 700 \$**

<u>Imposabilité</u>	<u>Montant</u>	<u>Nom de la loi</u>	<u>Article</u>	<u>Alinéa</u>
Immeuble Non imposable	16 700 \$			
Terrain Non imposable	16 700 \$	Loi sur la fiscalité municipale	204	3

Espace public (B) Évaluation 32.55 \$/mètre carré

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **Estérel (77011)**
en vigueur pour les exercices financiers **2018 à 2020**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse:	place de Conde
Numéro de lot:	5508365
Numéro matricule:	6599-04-2778-0-000-0000
Utilisation prédominante:	Espace de terrain non aménagé et non exploité (sauf l'exploitation non commerciale de la forêt)
Numéro d'unité de voisinage:	0139
Dossier n°:	847987

2. Propriétaire

Nom:	Rhoda Freda Kott Davis
Adresse postale:	3875, Avenue De Ramezay, Montréal H3Y3K2
Date d'inscription au rôle:	1975-01-01

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**Caractéristiques du terrain**

Mesure frontale:	9,45 m
Superficie:	2 907,90 m²
Zonage agricole:	

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages:	
Année de construction:	
Aire d'étages:	
Genre de construction:	
Lien physique:	
Nombre de logements:	0
Nombre de loc. non résident.:	0
Nombre de chambres locatives:	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché:	2013-07-01
Valeur du terrain:	139 900 \$
Valeur du bâtiment:	
Valeur de l'immeuble:	139 900 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	139 900 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:	Résiduelle
Valeur imposable de l'imm.:	139 900 \$
Valeur non imposable de l'imm.:	0 \$

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **Estérel (77011)**
en vigueur pour les exercices financiers **2018 à 2020**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse:	avenue de Conde
Numéro de lot:	5508355
Numéro matricule:	6499-94-1814-0-000-0000
Utilisation prédominante:	Espace de terrain non aménagé et non exploité (sauf l'exploitation non commerciale de la forêt)
Numéro d'unité de voisinage:	1603
Dossier n°:	847919

2. Propriétaire

Nom:	Rhoda Freda Kott Davis
Adresse postale:	3875, Avenue De Ramezay, Montréal H3Y3K2
Date d'inscription au rôle:	1975-01-01

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**Caractéristiques du terrain**

Mesure frontale:	76,55 m
Superficie:	2 444,80 m²
Zonage agricole:	

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages:	
Année de construction:	
Aire d'étages:	
Genre de construction:	
Lien physique:	
Nombre de logements:	0
Nombre de loc. non résident.:	0
Nombre de chambres locatives:	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

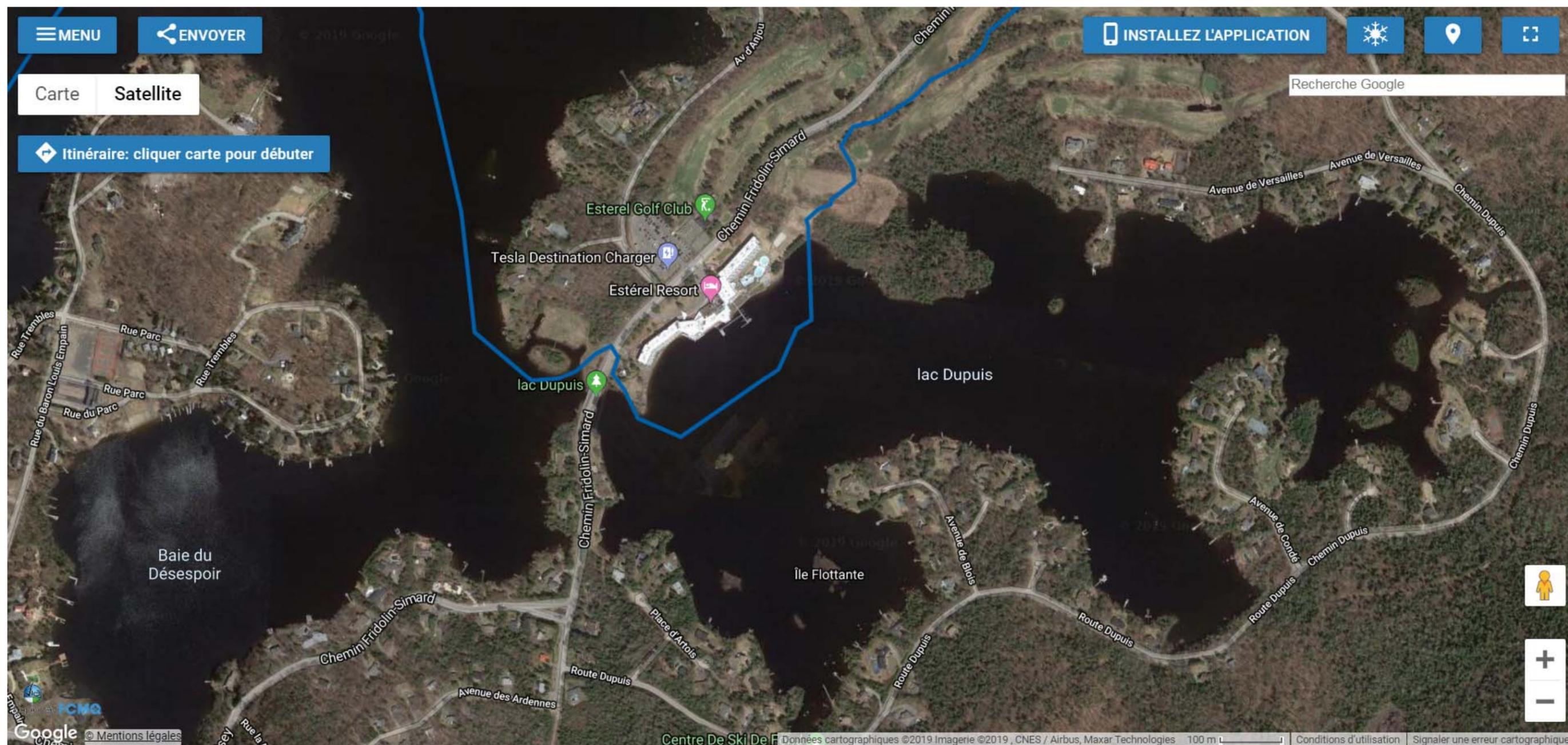
Date de référence au marché:	2013-07-01
Valeur du terrain:	13 600 \$
Valeur du bâtiment:	
Valeur de l'immeuble:	13 600 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	13 600 \$

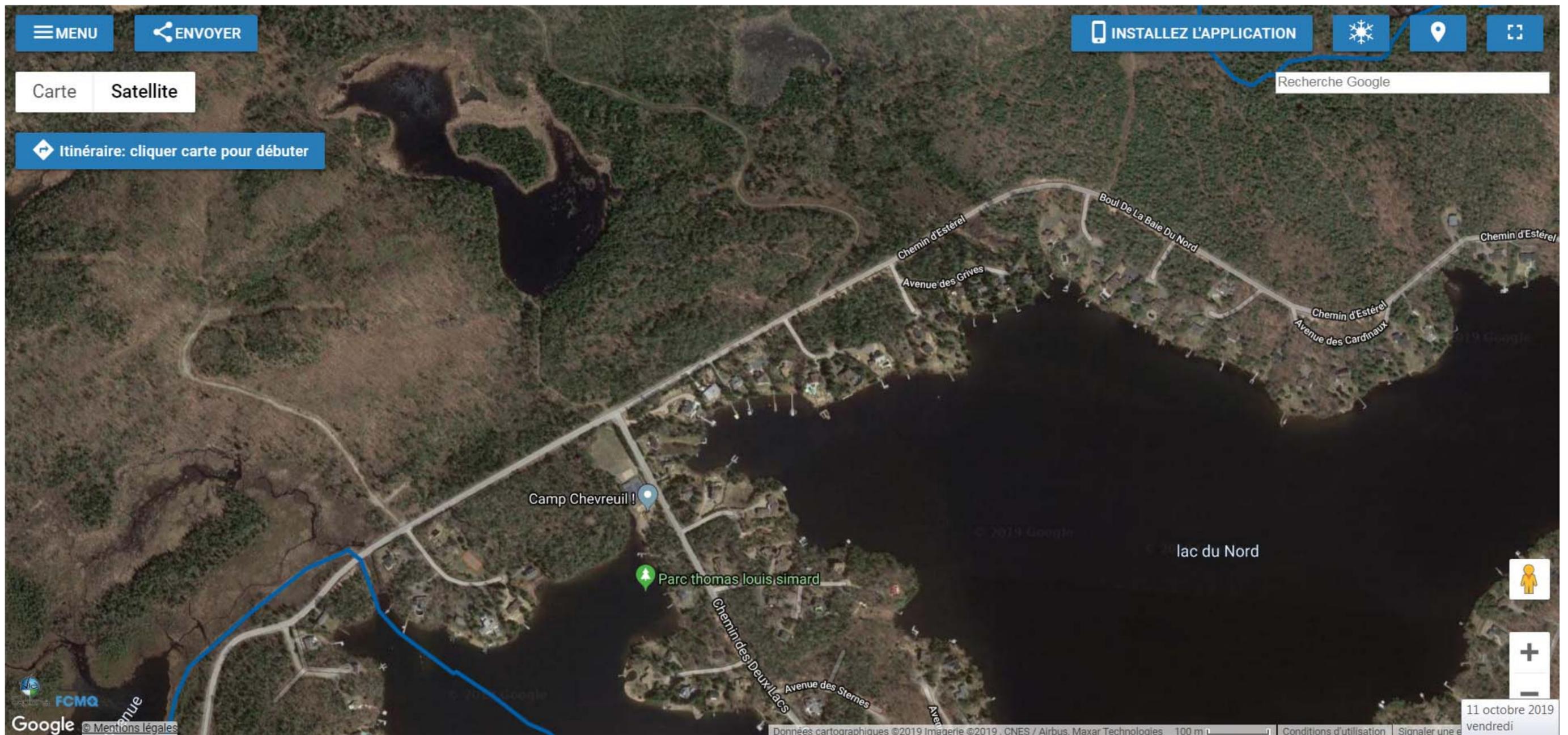
5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:	Résiduelle
Valeur imposable de l'imm.:	13 600 \$
Valeur non imposable de l'imm.:	0 \$

Terrain vague, riverain (C) Évaluation 48.11 \$/mètre carré

Terrain vague, non riverain (D) Évaluation 5.57 \$/mètre carré





CLUB DE MOTONEIGE BLIZARD

Le 10 octobre 2019

Ville d'Estérel
115, Chemin Dupuis
Estérel, QC
J0T 1E0

A l'attention de Monsieur Le Maire et les conseillers

Messieurs,

Comme vous le savez, nous rencontrons depuis l'an passé, certaines difficultés avec M. Shawn Zarbatany, ce dernier ayant décidé de nous retirer le droit d'accès à son terrain nous permettant de traverser le chemin Fridolin Simard vers le complexe hôtelier Estérel à partir du Lac Masson. Par ce sentier, nous pouvions permettre aux résidents du Lac Dupuis de rejoindre, en toute sécurité, le circuit Trans-Québec. Nous nous occupons des sentiers 33 et 43 qui desservent les villages de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, d'Entrelacs, de Sainte-Lucie-des-Laurentides et de la Ville d'Estérel. Tout comme la ville d'Estérel, Sainte-Marguerite-du-Lac Masson et Entrelacs contribuent les sommes de \$2,000.00 et \$2,600.00 respectivement au Club de Motoneige Blizard pour la promotion du sport de la motoneige. Nous avons approximativement 500 membres dont la majorité provient de la région immédiate.

Il nous semble évident que nous représentons une activité commerciale importante pour la région. D'ailleurs, la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac Masson nous a offert gracieusement un terrain afin d'y construire un bâtiment qui abritera l'équipement nécessaire à l'entretien des pistes. Ces installations pourront être utilisées par les touristes pour stationner leur véhicule été comme hiver. Lorsque la piste cyclable reliant la ville d'Estérel et la piste du P'tit Train du

/2...

Nord sera aménagée, nous prévoyons l'ajout de facilités sanitaires à l'usage du public en général.

Afin de minimiser les inconvénients pour ceux qui ne pratiquent pas la motoneige, une demande sera déposée auprès du MTQ afin de prolonger le sentier à la sortie de la Baie du Cheval Infirmé. Nous avons commencé nos discussions avec les deux propriétaires qui seront concernés par cette re-localisation de la piste. Nous utiliserons le guide d'aménagement et d'entretien des sentiers de motoneige du Québec et travaillerons de concert avec la Ville d'Estérel afin de tenir compte du plan d'aménagement en cours de préparation.

Evidemment, cette option demanderait un certain temps car nous n'en contrôlons pas toutes les variables. Toutefois, il est plausible de croire qu'il y aura des développements rapides du côté des propriétaires terriens.

Donc, notre première option est de relocaliser le sentier en passant par le Chemin des Deux-Lacs pour aller en direction de la tête du lac, pour sortir sur la rue des Alouettes, sur le terrain appartenant à la Ville d'Estérel. Il y aura peu d'inconvénients pour les résidents car le sentier respectera, en tout temps, une distance minimale de 100 mètres des résidences et souvent plus de 300 mètres.

Nous sommes conscients de l'importance écologique du lac et c'est, dans ce contexte, que la sortie devrait être près du quai de la ville. Le Club aura la possibilité de déplacer le quai et de le remettre en place le cas échéant. Avec votre accord, nous ferons en sorte qu'il vous soit possible de créer un sentier pédestre pour les résidents. Des panneaux indiquant une vitesse maximale de 30 km/heure seront installés dans la portion «bande riveraine» et des îles à la sortie de la baie. Dans ce contexte, on peut vous assurer que la nuisance sonore, s'il se trouve, sera minime.

Notre deuxième option serait de relocaliser la sortie sur la plage du Camp Chevreuil, pour passer près du terrain de tennis et sortir sur le Boulevard d'Estérel. De cet endroit, nous demanderions à la ville de pousser la neige dans le fossé, sur une distance de 1 km, sur le côté non riverain du lac, afin de permettre l'entretien du sentier jusqu'à la guérite nous donnant accès au terrain pour rejoindre le sentier. Dans ce cas-ci aussi, nous respecterions le 100 mètres

/3...

suggérés dans le guide d'aménagement, et la vitesse pour circuler serait minimale de par la configuration même du terrain.

La troisième option considérée la moins attrayante serait de sortir du Lac Masson par la borne sèche située en face du 33, chemin Fridolin-Simard. M. Michel Joannette nous a donné la permission d'utiliser le passage adjacent à sa résidence pour aller rejoindre le Lac Dupuis, donc le sentier 43 existant. Quant à la proximité des résidences sur le Lac Masson par rapport au sentier projeté, la distance est estimée à 40 mètres et 50 mètres respectivement. Sur le Lac Dupuis, la distance est estimée entre 70 et 80 mètres des résidences.

Avec ces trois options, nous pourrions desservir la clientèle du Lac Dupuis car nous pourrions entretenir le sentier jusqu'au terrain de golf comme par les années passées.

Nous vous remercions à l'avance de votre attention.

Daniel Beaudoin
Président

Clément Belval
Trésorier

Rémi Beaudry
Administrateur

Service de protection

Période du 11 Septembre 2019 au 9 octobre 2019

RÉALISATIONS

- Suivi quotidien avec les agents, les rapports et l'approche avec les résidents (Communautaire)
- Préparation de la salle pour les cours de yoga, de mise en forme et de peinture (maintenant atelier libre)
- Entretien des bâtiments de parcs et des salles de bain (tous les agents)
- Suivi téléphonique avec les agents
- Présence sur le territoire en dehors des heures régulières
- Suivi quotidien avec M. François Taché concernant les travaux et les coupes d'arbres
- Entretien du véhicule extérieur et intérieur avec la participation des agents
- Suivi quotidien avec les agents concernant l'application des procédures et des règlements
- Suivi quotidien avec Mme Bonneau pour la voirie
- Patrouille nautique
- Avertissement (zonage 2006-496 art 3.3) remorque pleine de pneus au 5, avenue des Ardennes
- L'agent Bélisle doit quitter, le BSP révoque son permis parce qu'il travaille au centre correctionnel
- L'agente Palacios a démissionné de Garda
- Entrevue et formation d'un nouvel agent M. Patrice Vaillancourt
- Surveillance pour la location RBNB (4, avenue de Condé, 3, place d'Artois et 12, avenue de Touraine)

TRAVAUX EN COURS

- Patrouille du territoire
- Assurer que la patrouille nautique ait de l'essence
- Suivi quotidien avec les agents
- Ramasser les déchets et animaux morts en bordure de route : tous les agents
- Préparation d'un petit test sur la connaissance du territoire et réglementation en attente
- Interventions au Parc Thomas-Louis-Simard, à Estérel Resort et autres endroits (problématique de mettre à l'eau motomarines, kayaks, canots, planches à pagaie sans la procédure de nettoyage des embarcations)
- Surveillance pour la location RBNB

ENJEUX À VENIR

- Patrouille du territoire
- Vérification des trousse de premiers soins dans les véhicules et les bâtiments de la Ville
- Demande a garda d'un agent supplémentaire
- Logiciel pour pouvoir faire les rapports sur l'ordinateur du véhicule et bureau
- Logiciel pour bon suivi des avis de stationnement pour pouvoir émettre des contraventions

POUR

Chantal Lizé, responsable du Service de protection
Le 11 octobre 2019

Rapport mensuel
Service des travaux publics
PÉRIODE DU 12 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2019

RÉALISATIONS

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire l'entretien des véhicules (Mécanique, lavage, etc.) ➤ Faire l'entretien du garage municipal (Balayage, nettoyage, etc.) ➤ Réparations diverses sur les véhicules ➤ Vider les poubelles ➤ Aller chercher équipements et pièces diverses ➤ Remplir d'eau les réservoirs ➤ Compacter conteneur ➤ Finaliser de vider le garage ➤ Ramasser et couper des arbres tombés ➤ Déplacer le panneau de vitesse ➤ Faire les gazons ➤ Remplir les cascades | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aller remettre matériel près d'un ponceau dans les sentiers ➤ Continuer les travaux dans les accès publics ➤ Aller RV du Subaru ➤ Commander nouvelle grille pour ponceau ➤ Aller débloquer ponceau et refaire fossé ➤ Faire réparer sableuse du le Freightliner ➤ Faire réparer par un soudeur le « frame » du Peterbilt ➤ Coupe d'arbres (Touraine, Chantilly) ➤ Commencer à sortir les bouées ➤ Aller RV pour F250 et F350 ➤ |
|---|--|

TRAVAUX EN COURS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser de sortir les bouées ➤ Refaire et nettoyer des fossés ➤ Faire des réparations et l'entretien des véhicules ➤ Installer, réparer ou changer panneaux de signalisation ➤ Ranger le panneau de vitesse pour l'hiver | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enlever les filets au Parc Thomas-Louis-Simard ➤ Finaliser les travaux à faire dans les espaces publics ➤ Vider le réservoir d'huile à moteur ➤ Faire les fissures ➤ Faire livrer sable et sel |
|--|--|

ENJEUX À VENIR

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nettoyer la grille près de chez M. Stern (En continu) ➤ Faire entretien des véhicules (En continu) ➤ Fossé sur chemin d'Estérel (M. Affoyon a vérifié régulièrement car plus d'eau) ➤ Travaux espaces publics ➤ Faire de l'élagage dans la Ville | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer des feuilles et gazon ➤ Déchiqueter les branches ➤ Travaux avec M. Martin Bélaïr de la MRC – Poser ponceau au Lac Baron ➤ Commencer à monter les véhicules pour l'hiver |
|--|---|

Par: Madeline Bomeau
 Dean Arsenault, chef d'équipe

Le 11 octobre 2019

Rapport mensuel
Service de l'urbanisme
PÉRIODE DU 2019-09-01 au 2019-09-30

RÉALISATIONS

- Liste des permis généraux et certificats émis du 2019-09-01 au 2019-09-30 : voir liste des permis remise au Conseil
- Rapport des dossiers problématiques période de septembre 2019. Voir liste remise au Conseil
- Envoi des statistiques du mois septembre 2019 au gouvernement
- Préparation du rapport pour le Comité de gestion pour le mois septembre
- Remplir 4 demandes de renseignements pour les firmes Rado, Corbeil, Généreux et Barry, Régimbald, Lessard arpenteurs-géomètres et BJB a-g
- Correction du plan du lac Grenier pour les bandes riveraines
- Inspection de 4 dossiers et 2 dossiers pour évaluation MRC
- Inspection terrain fermeture de 3 permis remis à la MRC pour évaluation
- CCU aucun dossier pour le mois de septembre
- Demande # 2019-078 en attente de recevoir l'acte notarié et certificat de localisation, dossier de PIIA sur l'avenue de Versailles M. Ralph Acs Reçu l'acte notarié ainsi que le certificat de localisation
- Liste des permis pour le mois de septembre remise à Karell
- Préparation du dossier de M. Charles Beaudoin concernant sa demande pour une nouvelle rue
- Remis annexe A/B/C à m. Lafontaine pour le dossier de M. Charles Beaudoin
- Remis dossier du quai de M. Bilek sur avenue de Versailles à M. Lafontaine.
- Demande de remboursement à Mme Bonneau pour le dossier de M. Philippe Marsan
- Vérification du tableau préparé par M. Éric Massie pour les modifications aux règlements d'urbanisme
- Dossier de M. Charles Beaudoin préparation des annexes A/B/C
- Remis copie de plan de construction à Karine Éthier du service de l'évaluation MRC, dossier de M. Ian Turner
- Discussion avec M. Martin Nepveu et rencontre prévue pour le 10 septembre sur avenue des Pics pour déversement de béton dans le fossé
- Insérer des photos de quais dans chaque dossier des permis émis
- Retour à M. Massie des règlements d'urbanisme pour correction le 14-08-2019
- Réponse à M. Hershon concernant sa piscine et le règlement 85-277 au téléphone
- Installation de 4 piquets sur le terrain de M. Mc Hugh
- Fermeture des permis de quais et vérification de ceux ayant des photos et mesure ces dossiers sont en traitement
- Rencontre avec M. Martin Nepveu sur avenue des Pics concernant le dépôt de béton dans le fossé .Il me confirme que cela sera fait le nettoyage d'ici 2 semaines.

- **Courriels** : à M. Bilek concernant son quai et kayak / M. Marc Jarry pour le dossier 5 507 547 5 508 548 / M. Lemieux mentionne de me remettre le TQC pour son installation sanitaire / M. Vandenhove besoin d'information concernant son sanitaire / au comité consultatif d'urbanisme mentionnant qu'il n'y aura pas de session de CCU pour le mois d'octobre /.

- **Lettres** :
- **Discussion** : Discussion avec M. Martin Nepveu et rencontre prévue pour le 10 septembre sur avenue des Pics pour déversement de béton dans le fossé. / M. Boscher lui mentionne que le service des travaux publics va se présenter dans la semaine du 17 septembre pour couper les arbres. / M. Maxime Sigman besoin d'information sur un bâtiment pour rénovation et agrandissement / M. Maxime Dallaire concernant les délais de reconstruction.

- Avec Dr Basile concernant la vente de son terrain / M. Serge Dubé lui demande de me remettre le certificat de localisation pour la M. Turner / M. Mouloud concernant le terrain du Dr Basile / M. Pinchuk demande information sur matériaux pour la construction des quais /
- **Avis Public** : Aucun
- **Demande de Dérogation** : Aucune
- **Dossier CCU** : 0 dossier pour le mois de septembre
- **RDV avec le Service d'urbanisme** : M. Medalsy pour information construction d'un patio et signature du permis / rencontre avec Mme Corriveau et M. Lafontaine concernant les dossiers AIRBNB. / rencontre M. Samuel Daigneault firme Stratégies LGP pour le R-5 développement à venir (possibilité) M. Simon Coiteux rencontre pour construction d'une maison.

- MRC dossiers remis : 3 fermés
- Inspection des chantiers en cours : 18
- Rencontres in/out au Service de l'urbanisme : 14
- Inspection territoire rencontres avec citoyen : 5
- Rendez-vous au Service de l'urbanisme : 13

TRAVAUX EN COURS

- Quotidien (permis, demandes d'information, appels, messages courriels, etc.)
- Service d'incendie les dossiers envoyés à M. Tessier : 0 dossier remis
- Continuer à assurer le suivi des permis en cours (inspection, étude des documents remis)
- Révision des tableaux de la réglementation d'urbanisme avec M. Éric Massie

ENJEUX À VENIR

- Quotidien
- Inspection des permis à fermer sur le territoire 2018-2019. En traitement
- Fermeture des permis dans Gestionnaire municipal. En cours de traitement
- Les permis terminés envoyés à la MRC (Évimbec)
- La révision de la réglementation d'urbanisme en cours

Mise à jour le 8 août 2019

Accès aux lacs pour non riverains sur les terrains de la Ville d'Estérel

Nouveaux accès pour 2019

1) Chemin Dupuis lot 5 508 382 dessert deux non riverains 51 et 53, chemin Dupuis, plusieurs terrains à vendre à proximité. Faire un sentier par la partie la plus basse à l'est du lot avec quelques marches et mettre un quai. Tracé du sentier identifié. Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser qu'un accès est projeté pour 2019 avec la politique d'accès aux lacs. Puis installer une pancarte. Nous avons apporté le quai près de l'emplacement, travaux à faire par les TP en juillet/août. Débroussaillage a été fait le 18 juillet 2019 et quai fixé. M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime, la pente du terrain est très forte, **suivi à faire avec Mme Bonneau pour travaux à faire.**

2) Rue Alouettes lots 5 508 148 et 5 508 147 dessert deux non riverains 35 et 43 Alouettes. En 2019 faire un sentier avec quelques marches et installer un quai. Tracé du sentier identifié à l'ouest du 43 Alouettes. Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser qu'un accès est projeté pour 2019 avec la politique d'accès aux lacs. Puis installer une pancarte. Travaux à faire par les TP en juillet/août. Débroussaillage a été fait le 18 juillet 2019. M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime, vérification, le sentier doit être nettoyé pour garder l'endroit le plus naturel possible, vérifier le quai et voir peut-être la possibilité de pas japonais. **Sentier nettoyé et quai fixé. Attendre de voir dossier de don de M. Lavigne pour la suite des travaux.**

Nouveaux accès à envisager

3) Vis-à-vis du 137, chemin d'Estérel lot 5 508 797 dessert un seul non riverain, présence d'un sentier existant. **Envoyer une lettre au citoyen pour l'informer qu'il y a un accès public au lac. Envoyer la politique d'accès aux lacs.** Enlever la chaloupe brisée et les planches. Voir si le radeau est en bon état, éventuellement à relocaliser ou à remettre plus près de la rive. **En 2020, mettre une pancarte.** La chaloupe a été sortie de l'eau la semaine du 17 juin 2019. Les planches et le nettoyage ont été faits dans la semaine du 15 juillet.

4) Avenue des Récollets lot 5 508 701 avec quai utilisé par un non riverain. Pas de sentier de la rue mais accès par le terrain d'un non riverain malgré que le terrain de la ville se rend du bord de la rue jusqu'au lac du Nord. Structure en bois aménagée au bord de l'eau avec une passerelle au quai avec des chaises et banc au bord de l'eau. Il y a 3 résidences non riveraines sur l'avenue des Récollets à proximité.

Envoyer une lettre au citoyen qui utilise cet accès pour l'informer qu'il y a un accès public au lac adjacent à son terrain. Limite du terrain de la Ville par M. Taché et évaluer si on peut faire un sentier par l'avenue des Récollets pour 2020 ou si c'est préférable de demander un droit de passage.

5) Avenue de Blois lot 5 508 386 avec quai utilisé par un seul non riverain. Pas de sentier de la rue mais accès par le terrain du non riverain malgré que le terrain de la ville se rend du bord de la rue jusqu'au lac Dupuis. Embarcations et chaises au bord de l'eau. Il y a 3 résidences non riveraines sur le chemin Dupuis à proximité. **Envoyer une lettre au citoyen (2, place de Blois) pour l'informer qu'il y a un accès public au lac adjacent à son terrain. Limite du terrain de la Ville par M. Taché et évaluer si on peut faire le sentier pour 2020 ou si c'est préférable de demander un droit de passage.**

Accès à vérifier

6) Chemin Fridolin Simard avec quai lot 5 508 492

-Nouveau quai en 2018

-Remplacer le quai et mettre l'échelle : Travaux fait dans la semaine du 17 juin 2019

-Ratisser le sentier : Fait (**Prévoir de remettre une membrane et de la poussière de pierre pour 2020**)

7) Parc Thomas- Louis- Simard avec quai lot 5 508 674

- Remettre du sable. Le 27 novembre 2018 M. Taché a eu une discussion téléphonique avec M. Yves Marquis du MELCC, ce dernier l'informe que l'on doit faire une demande d'un certificat d'autorisation pour le remplissage de sable dans la bande riveraine. **Revoir au printemps 2020**

8) Avenue de Versailles avec quai lot 5 508 307

- Tuyau attaché à un arbre sur le terrain de la ville, lettre de tolérance à vérifier Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 20 février 2019.

- Tel que demandé par Mme Bouchard par lettre en octobre dernier, peut-on déplacer le quai hors de l'embouchure du ruisseau? Ce tributaire est un des endroits avec analyses de coliformes par Hémisphères. Est-ce qu'il y a une marge suffisante pour mettre le quai au bout du lot? Nouveau quai installé par M. Bilek en 2016 (Reçu la preuve de l'achat), M. Taché a discuté avec M. Bilek le 18 juillet 2019 et il est d'accord à faire don du quai à la Ville en contrepartie d'un reçu d'impôt. M. Bilek désire garder le kayak sur le quai comme condition, il lui est mentionné que la Ville ne pourra tolérer cette situation, M. Bilek désire en discuter avec M. Taché, rencontre possible le 9 août 2019. Le 3 septembre courriel envoyé à M. Bilek pour expliquer la situation concernant le quai, M. Bilek mentionne qu'il va rejoindre son notaire pour vérification du contrat d'achat. De plus il fait enlever le kayak dans les semaines à venir car il quitte le pays de retour vers décembre. Remis lettre d'approbation de m. Bilek a m. Lafontaine pour acceptation de donner son quai en retour d'un crédit d'impôt qui devra être remis au conseil du 20 septembre 2019. **Don accepté voir résolution 2019-09-102**

-Ratisser le sentier. Fait

-Il y a un grand quai échoué à récupérer à proximité du lot. Quai relocalisé près de notre futur accès sur le chemin Dupuis. Fait

- **Voir à faire ramasser les 2 kayaks avant la fin octobre**

9) Avenue d'Amiens avec quai lot 5 508 809

-La borne qui est à l'extrémité nord du terrain est au milieu du sentier, peut-on relocaliser le sentier sur notre terrain? M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime, reprofilage du sentier à faire lorsque M. Beauchamp aura terminé les travaux pour cacher ses tuyaux. **Travaux à faire par les TP 2019 pour relocaliser le sentier.**

-Ratisser le sentier Fait

-Voir avec le citoyen à ce que son tuyau d'irrigation ne soit pas visible du quai. M. Lafontaine a donné autorisation écrite le 5 juin 2019 à M. Sébastien Beauchamp que le tuyau longe notre sentier et que le tout doit être fait proprement (Cacher le plus possible). Travaux fait par M. Sébastien Beauchamp dans la semaine du 5 août. **Revoir avec M. Beauchamp les tuyaux pour cacher plus près du quai.**

-Lettre de tolérance a été faite pour tuyau en 2018. Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 30 octobre 2018.

-Peut-on enlever la rampe de motomarine? M. Taché mentionne que la rampe est utilisée pour mettre le kayak de M. Mintz, on suggère de tolérer la rampe jusqu'à ce que M. Mintz ne soit plus propriétaire. **Mme Bonneau à confirmer avec Mme Corriveau, d'accord pour la tolérance (Lettre à faire)**

- **Voir à faire ramasser le kayak avant la fin octobre**

10) Avenue de Champfleury avec quai lot 5 508 233

Nouveau quai en 2018 .Kayak remis cet hiver. Lettre de tolérance à vérifier. Aucune lettre n'a été envoyée car il n'y avait plus aucune embarcation avant l'hiver.

- **Voir à faire ramasser le kayak avant la fin octobre**

11) Avenue des Merles avec un quai lot 5 508 562

-Nettoyer l'entrée, il y a beaucoup de sable **Fait**

-Une chaloupe remise cet hiver. Lettre de tolérance à vérifier. Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 13 novembre 2018. **Une nouvelle embarcation est sur le quai à vérifier par François Taché dans le mois d'octobre T**

12) Avenue des Orioles sans quai lot 5 508 337

-Arbres à couper qui bloquent le sentier, présence de castors.

-Ratisser le sentier. Ne pas aller dans la section qui appartient au voisin (ancien sentier) **Fait**

-Lettre de tolérance a été faite pour chaloupe, table de pique-nique et tuyau d'irrigation en 2018. Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 30 octobre 2018.

13) Chemin des Deux-Lacs avec un quai lot 5 5 09 136

Nouveau quai en 2018

M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime pour vérifier le quai. Le quai est vraiment en mauvais état et difficile à réparer. Suite à une discussion avec M. Amir, il nous donne son quai installé sur le terrain d'avenue des Verdiers que nous installerons à cet endroit. Travaux à faire par les TP 2019. **Fait**

14) Avenue des Maubèches avec un quai lot 5 508 580

-2 pédalos remisés pour l'hiver, lettres de tolérance à vérifier pour les 2 citoyens. Lettres de tolérance envoyées aux propriétaires le 15 octobre 2018 et 24 octobre 2018.

-Nettoyer l'entrée il y a beaucoup de sable **Fait**

15) Avenue de Grenoble lot 5 508 593 avec quai

Nouveau quai en 2018. Pancarte à l'entrée est tombée et le poteau est brisé. **Fait**

16) Avenue de Chantilly lot 5 509 142 (?) avec quai, sur le bord du chemin vers la place de Chantilly. Quai en 3 parties avec accès par escalier en mauvais état. Utilisé par un non riverain de la rue Chantilly depuis plusieurs années, autorisation faite par Fridolin-Simard et escalier fait par la Ville. Cinq non riverains habitent sur le chemin de Chantilly. Accès via le chemin place de Chantilly. Attendre suivi du dossier Atlantis car le chemin est dans la zone Atlantis, éventuellement mettre pancarte. **Il nous reste des pancartes, est-ce que nous allons l'installer (Confirmer avec Mme Corriveau – Réponse : on attend lot submergé)**

Quai à vérifier

38, chemin des Deux-Lacs, il y a 2 quais et un bateau amarré à chaque quai. **Dossier à revoir M. Mc Hugh et M. Jean depuis plusieurs années.**

5, place d'Anjou, il y a 2 quais. Lettre envoyé le 29 janvier 2019, inspection faite le 26 juin et les 2 quais sont toujours là. Discussion avec M. Pelletier, suivi à faire dans la semaine du 12 août. M. Pelletier me confirme qu'il enlève le quai avant l'action de grâce 2019. Suivi à faire. **Fait**

28, chemin des Deux-Lacs, il y a 2 quais. **M. Accurso, on attend avant d'envoyer une lettre suite au décès Inspection faite le 23.8.2019 une lettre sera envoyée à Mme Taillefer lui demandant d'enlever le tapis gazon installé dans la bande riveraine de 10 mètres au plus tard le 15 mai 2020. Suivi à faire**

16, avenue d'Amiens, il y a 2 quais et un bateau amarré à chaque quai. Lettre envoyé le 30 janvier 2019, discussion avec M. Leclerc qui mentionne avoir des papiers qui l'autorisent. Courriel envoyé le 17 juillet à M. Leclerc que nous sommes toujours en attente d'une copie des documents. Renvoyer courriel le 5 août que nous n'avons encore rien reçu, réponse de M. Leclerc que lorsqu'il retourne à son bureau, il m'enverra le tout. Suivi à faire la semaine du 12 août. Document reçu de M. Leclerc prouvant son droit de garder son quai, dossier à l'étude.

Carnot, il y a 2 quais. Lettre envoyée le 11 décembre 2018, suivi à faire dans la semaine du 12 août pour voir si les travaux ont été faits. **Fait**

Un quai sur un terrain vacant près de la rue Verdiers. Lettre envoyée le 11 décembre 2018, visite le 17 juillet le quai est toujours là. Suivi avec le propriétaire à faire. Courriel reçu de M. Amir qui nous donne l'autorisation d'aller chercher son quai, il sera relocalisé sur l'accès du chemin des Deux-Lacs. **Fait**

Divers terrains de la Ville

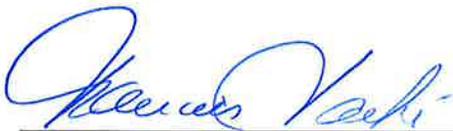
- 1- Chemin Dupuis lot 5 508 329 accès par un terrain gazonné près du ruisseau avec un fossé
- 2- Avenue des Geais lot 5 508 643 pas d'accès de la rue, pancarte de parc vue du lac

Inventaire des abris à bateaux

*Il y a 4 abris à bateau sur le lac Masson

*Il y a 10 abris sur le lac de Nord et aucun sur le lac Dupuis (Revoir sur les lacs l'information)

Photos et adresses complétées. **Doit faire cartable et ajouter dans PG**



François Taché, Directeur du Service de l'urbanisme

Le 2019-10-09

Rapport mensuel
Service de la trésorerie
PÉRIODE DU 12 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2019

RÉALISATIONS

- Faire mon rapport pour la réunion de gestion
- Faire liste de travaux et rapport de gestion pour le service des Travaux publics
- Voir avec Karell à mettre les communications sur Voilà, le Site Internet ou courriel (Avis séance extraordinaire, Invitation Journées de la Culture, résultat Tournoi de golf du Maire, Procès-verbal, Congé – Action de grâce)
- Donner les instructions pour les travaux à faire aux employés des travaux publics (Absence du chef d'équipe)
- Rencontre avec M. Dydzak pour suivi de dossiers
- Suivi – Dossier rénovation du garage municipal (Rencontre avec l'ingénieur et avec électricien et chargé de projet – Aider le chargé de projet pour suivi du dossier)
- Envoyer invitation pour le CCE du 11 octobre
- Organisation des Journées de la Culture (28 et 29 septembre 2019)
- Discussion avec des citoyens pour dossier de taxes
- Séminaire COMAQ
- Vérifier si la fermeture de l'OBNL – Camp Chevreuil II a bien fonctionné (Envoyer document à M. Nepveu et Mme Berdugo à signer)
- Finaliser commande pour enveloppe pour cadre photo
- Réserver souper de Noël – Restaurant La Belle Histoire (13 décembre 2019)
- Prendre information pour avoir la niveleuse avec opérateur (Ville de Sainte-Marguerite)
- Commander mobilier bureau M. Dydzak
- Demander prix pour sable d'hiver
- Prendre RV pour les réparations des camions
- Rencontre avec M. Chantal – ACE mise à jour
- Réserver la compagnie pour faire les fissures (faire carte avec Cédric pour les chemins à faire)
- Faire passer électricien dans la salle de fartage
- Mise à jour : AccèsCité Territoire, AccèsCité Finance et Carto
- Dossier cellulaires : Meilleur forfait et prix
- Commander conteneur pour résidus vert
- Formation PG – Dépôt de rôle
- Régler crédit chez Toromont CAT
- Rencontre avec MM. Belval, Beaudry et Dydzak – Dossier sentier de motoneige
- Demander employés de Sainte-Marguerite pour aider à sortir les bouées
- Commander phot des golfeurs et voir avec Karell pour les lettres de remerciement
- Réserver diner pour les Maires – Rencontre MRC du 8 octobre 2019
- Faire installer système d'alarme sur réseau cellulaires à la station de surpression
- Annuler ligne téléphonique à la station de surpression
- Envoyer documents à M. Deslauriers pour bulletin printemps 2019
- Rencontrer un candidat pour travaux publics
- Rencontrer Mme Landry pour budget – Parc à chien

TRAVAUX EN COURS

- Préparer liste des travaux des travaux publics
- Suivi – Dossier rénovation du garage municipal
- Faire mise à jour du dossier des accès publics
- Faire mise à jour du dossier des aménagements paysager
- Faire suivi pour entretien des sentiers pédestres (Travaux prévus 4 au 6 novembre 2019)
- Dossier – Entretien ménager hôtel de ville
- Travaux bureau de M. Dydzak à cédule pendant son absence
- Débuter budget 2020
- Rencontre budget – Agglomération
- Commander pneu pour le Subaru
- Demande de financement
- Rencontrer candidat pour poste aux travaux publics
- Déposer programmation dossier TECQ 2019-2023
- Quotidien (Paies, fournisseurs, fin de mois, etc.)

ENJEUX À VENIR

- Budget 2020
- Envoyer document à M. Gélinas – Agglomération
- Faire suivi pour entretien des sentiers pédestres
- Classement
- Comparatif tarification (Banque Nationale vs Caisse populaire)
- Rencontre avec le comité SST
- Dossier garage municipal :
- (Ne pas oublier d'installer équipement pour filtrer les rejets du « pit »)
- Inventaire des trousse de premiers soins
- Communications
- Finaliser la mise à jour du document des mots de passe de chaque employé
- Suivi - Dossier réseau d'éclairage

SUIVI À FAIRE**Parc d'Estérel – Sentier**

- Préparer plan d'évacuation – Demande en cours à M. Tessier de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Publier un feuillet « Programme d'urgence et de sécurité » – À faire après avoir reçu le plan d'évacuation
- Autorisation des propriétaires des sentiers qui ne sont pas sur nos terrains
- Continuer à faire l'entretien et l'amélioration des sentiers existants
- Continuer à surveiller les subventions possibles – Rencontre avec SOPAIR qui va nous aider et nous donner l'information des subventions à venir.
- Rencontre avec SOPAIR et Ste-Marguerite pour le raccordement de nos sentiers (SOPAIR va faire un estimé du budget pour pouvoir déposer une demande de subvention conjointe au FDT à la MRC)
 - o Simon Provencher de STM s'occupe d'obtenir une servitude avec M. Maillé et de demander un estimé à Monco pour les travaux. **Simon a commencé les procédures, en attente.**
 - o Moi : Demander à M. Belval de faire le sentier de motoneige avec M. Millette et lui donner de l'information sur les endroits qui pourraient être problématiques. Demander à M. Taché de vérifier avec le MDELCC si possibilité de faire des travaux sans certificat d'autorisation. M. Millette est allé sur le terrain avec M. Belval et M. Taché à vérifier auprès du MDELCC et nous sommes dans l'obligation de demander un certificat d'autorisation pour travailler dans les milieux humides.
 - o La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a déposé une demande de subvention FDT pour la phase I du projet soit de nous raccorder à leur sentier, il a été convenu que nous allons participer financièrement et que nous déposons une lettre d'appui pour leur projet
 - o En attente de la demande de subvention, nous avons eu l'information que nous recevrons 25 000\$ pour le projet
- Rencontre avec SOPAIR et M. Meyer pour déplacer un de nos sentiers et voir un accès possible au Lac Castor. M. Meyer va appeler M. Millette pour aller sur le terrain fin mars (Possibilité de faire une demande de subvention au FDT à la MRC). M. Millette est allé sur le terrain avec M. Meyer et nous avons déposé une demande de subvention pour le déplacement de notre sentier et un nouveau sentier pour rejoindre le Lac Castor.
 - o En attente de la demande de subvention, nous avons eu l'information que nous recevrons 7 500\$ pour le projet
 - o Rencontre avec SOPAIR le 16 juillet pour discuter du projet et les étapes à venir. Il est mentionner que nous allons attendre avant de faire l'achat du quai puisque nous n'avons pas reçu le montant complet de la subvention, s'il reste du budget après les travaux nous reverrons l'achat.
 - o Rencontre sur le terrain avec SOPAIR prévu le 23 juillet avec Mme Corriveau et M. Vallières pour aller flaguer les sentiers. Ensuite Mme Marie-France Lajeunesse préparera un devis pour inviter les compagnies pour faire les travaux.
 - o Rencontre sur le terrain faite, travaux à venir en attente de la soumission de l'entrepreneur
 - o Donner contrat à l'institut du territoire pour faire la demande de CA
 - o Aller mettre matériel près du ponceau sentier original beaucoup d'érosion – travaux fait par les employés des travaux publics avec l'aide de M. Meyer
 - o Travaux du sentier original prévu pour le 4-5-6 novembre 2019


Nadine Bonneau, Trésorière

Le 11 octobre 2019

Ville d'Estérel

Liste des permis généraux et certificats émis

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Certificat 2019-102	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6201-68-1249-0-000-0000 875-25-BLB,5508663 sup.:4214.8 m ²	MAGNIER-GUILLEVIN VICKIE MAGNIER-GUILLEVIN VICKIE 11 AVENUE DES ENGOULEVENTS		06/09/2019 04/09/2019 20/09/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-103	Construction d'une terrasse <i>Permis de Construction</i> 6301-25-5059-0-000-0000 213-25-BLB,5508682 sup.:2678.1 m ²	LA FIDUCIE DE PROTECTION JEAN CLAUDE MEDALSY LA FIDUCIE DE PROTECTION JEAN CLAUDE MEDALSY 22 CHEMIN DES DEUX-LACS Masson		06/09/2019 12/09/2019 30/11/2019	36 400,00 \$	50,00 \$	2019037
Certificat 2019-098	Aménagement Paysager <i>Certificat d'autorisation</i> 6301-70-2797-0-000-0000 375-25-BLB,5508225 sup.:6019.8 m ²	DURAZO FRANCISCO DURAZO FRANCISCO 6 AVENUE DE CHAMPFLEURY Masson		03/09/2019 09/09/2019 29/11/2019	50 000,00 \$	250,00 \$	
Certificat 2019-099	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6301-75-6876-0-000-0000 891-25-BL,5508199 sup.:6143.2 m ²	FIDUCIE RÉSIDENCE 262 FIDUCIE RÉSIDENCE 262 1 AVENUE DES AMIRAUX		05/09/2019 01/09/2019 01/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-108	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6399-60-7636-0-000-0000 666-25-BL,5508468 sup.:2153 m ²	ALBERT PIERRE ALBERT PIERRE 12 AVENUE DES ARDENNES		13/09/2019 16/09/2019 25/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-109	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6399-61-4205-0-000-0000 658-25-BLB,5508466 sup.:2337.1 m ²	DIONNE PAUL DIONNE PAUL 11 AVENUE DES ARDENNES		13/09/2019 16/09/2019 25/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	

4.2 (1) Liste des pemis 2019-10.pdf

Certificat 2019-101	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6400-02-4379-0-000-0000 P 842-25-BL,5508284 sup.:2788.6 m²	INGLETON KIRSTEN JACQUELYN INGLETON KIRSTEN JACQUELYN 32 AVENUE D' ANJOU		06/09/2019 05/09/2019 27/09/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-105	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6400-54-7431-0-000-0000 978-25-BL,5507638 sup.:4007.5 m²	BLOUIN JACQUES NORMAND JR. BLOUIN JACQUES NORMAND JR. 50 CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD		10/09/2019 10/09/2019 30/09/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-100	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6402-63-2130-0-000-0000 332-2-25-BL,5508798 sup.:3176.3 m²	DUPUIS PIERRE Daniel et Sylvie Émondeur 136 CHEMIN D' ESTÉREL		05/09/2019 03/09/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-107	Construction d'une terrasse <i>Permis de Construction</i> 6498-19-4896-0-000-0000 629-25-BL,5508441 sup.:2374.8 m²	DOURDIN FRANK DOURDIN FRANK 16 CHEMIN DUPUIS Dupuis		13/09/2019 30/09/2019 03/10/2019	2 000,00 \$	50,00 \$	2019038
Certificat 2019-111	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6499-44-4338-0-000-0000 897-25-BL,5508388 sup.:3466.7 m²	KIREMITCI KIRKOR Quai Lafantaisie 9 AVENUE DE BLOIS Dupuis		30/09/2019 30/08/2019 30/08/2019	1 954,00 \$	150,00 \$	2019040
Certificat 2019-110	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6499-99-9733-0-000-0000 959-25-BLB,5508313 sup.:5574.2 m²	BILEK DANIEL BILEK DANIEL 11 AVENUE DE VERSAILLES		16/09/2019 16/09/2019 20/09/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-106	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6501-76-8030-0-000-0000 40-3-25-5,40-3-25-6,5508074 sup.:22914.7 m²	VAN EYNSBERGEN JOËLLE VAN EYNSBERGEN JOËLLE 455 CHEMIN DE CHERTSEY		12/09/2019 09/09/2019 14/09/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2019-104	Fermeture de l'abri-d'auto pour un garage <i>Permis de Construction</i> 6599-18-3989-0-000-0000 445-25-BL,5508331 sup.:2787.1 m²	BONO ANTONIO Les rénovations H & H 4 AVENUE DE VERSAILLES Dupuis		09/09/2019 10/09/2019 09/09/2020	25 000,00 \$	250,00 \$	2019036

Nombre de logements créés	0
Nombre de logements supprimés	0
Nombre total de permis/cert.:	14
Valeur totale des travaux:	115 354,00 \$
Montant total des coûts:	750,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*



Ville d'Estérel

Analyse des permis par type

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
Construction d'un quai					
Permis de Construction	0	0	1	1 954	150,00
Sous-total	0	0	1	1 954	150,00
Abattage d'arbres					
Résidentielle Unifamiliale isolée	0	0	9	0	0,00
Sous-total	0	0	9	0	0,00
Aménagement Paysager					
Certificat d'autorisation	0	0	1	50 000	250,00
Sous-total	0	0	1	50 000	250,00
Construction d'une terrasse					
Permis de Construction	0	0	2	38 400	100,00
Sous-total	0	0	2	38 400	100,00
Fermeture de l'abri-d'auto pour un garage					
Permis de Construction	0	0	1	25 000	250,00
Sous-total	0	0	1	25 000	250,00
Totaux	0	0	14	115 354	750,00



PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de octobre 2019)

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
---	--------------	-------	---------------------

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
14 7	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin- Simard	<p>Cube blanc (conteneur) installé sans permis.</p> <p>Foyer dans le 15 mètres</p> <p>2 abris d'hiver</p> <p>Balançoires dans l'eau près de la rive</p>	<p>28.10.2016 Rencontre avec M. François Dallaire discussion sur les 2 abris d'hiver, le conteneur et le foyer suite à l'envoi d'une lettre d'explication. Il va apporter les demandes à la prochaine réunion du Conseil d'administration.</p> <p>16.01.2017 En caucus, M. Nepveu mentionne que François Dallaire ne peut se soustraire à ses obligations de respecter la réglementation.</p> <p>01.03.2017 Courriel de M. Nepveu qui a convenu avec l'Hôtel d'attendre la fonte des neiges (environ mai).</p> <p>03.03.2017 Réception d'un courriel de Donald Zarbatany : Les abris temporaires ne seront pas déplacés tant que le club de Golf ne respectera pas la réglementation.</p> <p>31.05.2017 Rencontre avec MM. François Dallaire, Jean Beaulieu et Éric Tremblay, un certificat de localisation sera remis vers la mi-juillet 2017.</p> <p>21.07.2017 M. Nepveu demande à ce que le dossier soit mis en suspens.</p> <p>18.08.2017 Le Conseil demande à ce que l'Hôtel dépose une demande de certificat d'autorisation pour les balançoires dans le lac au Ministère et nous en transmette copie.</p> <p>28.08.2017 Rencontre avec M. Dallaire pour l'informer de la demande du Conseil, lui ai remis les coordonnées de M. Marquis au MDDELCC.</p> <p>23.10.2017 Un mandat aurait été donné à la firme Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres, selon une information obtenue de M. Nepveu à M. Luc Lafontaine.</p> <p>25.10.2017 Discussion avec l'arpenteur-géomètre M. Peter Rado, il confirme qu'il a le mandat de positionner la ligne des hautes eaux afin de déterminer l'emplacement du cube blanc sur le terrain d'Estérel Resort.</p> <p>09.11.2017 Réception du certificat de localisation # 27276, dossier 5591 de Simon Jean (Murray-Maltais).</p> <p>17.11.2017 Courriel envoyé demandant de relocaliser le foyer en dehors de la marge de 15 mètres et d'enlever les abris en toile au plus tard le 1^{er} mai 2018.</p> <p>08.05.2018 Discussion téléphonique avec M. Dallaire, délai prolongé au 15 mai 2018.</p> <p>15.05.2018 Inspection, le foyer à ciel ouvert a été déplacé en dehors de la bande riveraine et les abris d'hiver ont été enlevés.</p> <p>11.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire pour savoir où en est le dossier concernant les balançoires dans le lac Dupuis et les actions prises de la part de M. Guy D'Astous, Biologiste-Conseil de la firme Enviro-Solutions avec le MDDELCC. Réponse demandée avant le 14 juin.</p> <p>12.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire (suivi pour le dossier des balançoires dans le lac Dupuis).</p> <p>18.06.2018 Discussion avec M. Guy D'Astous. Il me confirme que la demande sera déposée au MDDELCC dans la semaine du 18 juin et qu'il n'y aura pas de problème pour l'acceptation de la demande. Une réponse est attendue dans les 60 jours suite au dépôt.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
14 7	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin- Simard	(Suite)	<p>28.06.2018 Une carte de zonage sera remise à M. Guy D'Astous avec les limites de la bande Altantis.</p> <p>21.08.2018 Rencontre avec M. Dallaire concernant la demande qui devait être déposée au MDDELCC en juin dernier. Il semble que M. Shawn Zaratany n'a pas l'intention de signer cette demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du MDDELCC, étant donné son désaccord dans l'utilisation faite dans le littoral du lac, et ESSL Inc. n'a pas la compétence de signer le document.</p> <p>M. Dallaire s'engage à nous faire parvenir la copie du document à être déposé au MDDELCC dans les jours qui suivent la rencontre afin de montrer sa bonne foi.</p> <p>05.09.2018 Réception du document à être déposé au MDDELCC, tel que convenu.</p> <p>Puisqu'il ne semble pas y avoir d'entente possible entre les parties pour signer et envoyer ledit document, M. Taché suggère de demander à l'avocate si nous pouvons émettre un constat d'infraction en vertu du règlement sur le zonage, article 7.4 Constructions et ouvrages dans la zone de protection du littoral.</p> <p>06.11.2018 Il semble que MM. Donald et Shawn Zaratany sont à nouveau propriétaires de l'hôtel. M. Taché va communiquer avec eux afin de les rencontrer.</p> <p>08.11.2018 Rencontre avec MM. Donald et Shawn Zaratany afin de leur remettre le document à déposer au MDDELCC en vue d'obtenir le certificat d'autorisation. En attente de l'accusé de réception.</p> <p>12.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zaratany lui demandant de nous fournir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>12.12.2018 Tentative de joindre M. Yves Marquis au MDDELCC pour savoir si une demande a été déposée. Il sera au bureau le 13 décembre. À suivre.</p> <p>13.12.2018 Discussion avec M. Marquis du MDDELCC. Il me confirme qu'un avis de réception est toujours envoyé lorsqu'une demande est déposée. Il m'informe que dans ce cas-ci aucune demande n'a été déposée.</p> <p>13.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zaratany lui demandant s'il a reçu un avis de réception de la part du MDDELCC.</p> <p>14.12.2018 Courriel reçu de M. Zaratany, lequel mentionne « On vous revient mardi ».</p> <p>09.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zaratany lui demandant à nouveau s'il a reçu l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>09.01.2019 Conversation avec M. Shawn Zaratany. La demande sera déposée dans la semaine du 14.01.2019 et il nous fera parvenir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>21.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zaratany pour savoir s'il avait reçu l'avis de réception du ministère et si oui, de me le faire parvenir.</p> <p>21.01.2019 Courriel reçu de Mme Cynthia Miron, directrice de l'hébergement. Elle m'envoie les documents qui seront remis au MDDELCC pour présentation de la demande.</p> <p>22.01.2019 Courriel envoyé à Mme Miron lui mentionnant que les documents qu'elle nous a fait parvenir sont ceux qui doivent être déposés au MDDELCC. Dès que le ministère les recevra, un accusé de réception sera envoyé et c'est de ce document dont nous avons besoin.</p> <p>23.01.2019 Courriel reçu de Mme Miron. Elle nous envoie l'accusé de réception dès qu'elle le recevra.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
14 7	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin- Simard	(Suite)	<p>27.02.2019 Courriel envoyé à Mme Miron pour un suivi. En attente d'une réponse.</p> <p>27.03.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zabatany concernant l'avis de réception du MDDELCC. Il dit qu'il a été envoyé à la Ville. M. Taché l'informe que nous ne l'avons pas reçu. Il va vérifier et informera M. Taché lors de la rencontre prévue à l'hôtel de ville le 3 avril prochain.</p> <p>03.04.2019 Rencontre à l'hôtel de ville avec M. Shawn Zabatany. Il informe M. Taché que les documents ont été transmis par courriel au MDDELCC. Monsieur D'Astous du ministère confirme n'avoir reçu aucun document. M. Zabatany va nous envoyer la preuve de transmission du courriel et il enverra à nouveau sa demande au MDDELCC.</p> <p>24.04.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zabatany concernant l'accusé de réception du MDDELCC; sa secrétaire va communiquer avec moi pour me donner plus d'informations.</p> <p>26.04.2019 Discussion avec la secrétaire de M. Zabatany. Elle me confirme qu'elle me fera parvenir la preuve de transmission par M. D'Astous et me remettra une copie du chèque encaissé par le MDDELCC.</p> <p>17-06-2019 Courriel envoyé à Mme Cynthia Houde, adjointe administrative, pour savoir où en est le dossier.</p> <p>18.06.2019 Discussion téléphonique avec M. Guy D'Astous, biologiste de l'entreprise EnviroSolutions, mandaté pour assurer le suivi du dossier auprès du MDDELCC. Il m'informe qu'une visite du ministère a eu lieu en mai et que le dossier a été transféré au secteur des infractions pour étude.</p> <p>27.06.2019 Courriel reçu de Mme Houde. Elle mentionne qu'elle n'a pas encore reçu l'avis de la part du ministère.</p> <p>10.07.2019 Discussion téléphonique avec Mme Houde. Elle mentionne que suite à l'évaluation des lieux le 15 mai par l'inspectrice en environnement du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le dossier a été transféré dans un autre département et est maintenant judiciairisé.</p> <p>20.08.2019 Discussion téléphonique avec M. Yves Marquis au MELCC concernant les balançoires. Il m'informe que le dossier est au Service des enquêtes et qu'il n'est pas en mesure de m'en dire plus. Selon lui, il y aura une amende à l'endroit d'Estérel Resort mais le MELCC n'exigera pas l'enlèvement des balançoires dans le lac.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
16 1	Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs	Protocole pour émission de permis à venir (eau du chemin des Deux-Lacs qui se draine par le terrain des propriétaires)	<p>21.04.2017 Le Conseil autorise le directeur général à organiser une rencontre avec le MDDEP et M. Nicolas Bergeron de l'Institut des Territoires.</p> <p>24.05.2017 Rencontre avec le MDDELCC le 24 mai 2017, présentation de la problématique à M. Yves Marquis. Voir note de M. Nicolas Bergeron de « Institut des territoires ».</p> <p>18.07.2017 Offres de services à venir de M. Denis Monette, entrepreneur, et de M. Nicolas Bergeron, biologiste de l'Institut des territoires.</p> <p>08.09.2017 Rencontre avec le MDDELCC en compagnie d'un technologue et d'un représentant de la Ville.</p> <p>23.10.2017 Réception des plans de faisabilité pour projet de drainage, produits par la firme Mirtec.</p> <p>26.10.2017 Rencontre avec Messieurs Bellehumeur, Boutin et Lafontaine pour explications sur les plans de faisabilité. Il y a questionnement (Est-ce que le fossé sera de niveau avec le terrain existant?). Nous devons rejoindre l'ingénieure pour la question.</p> <p>09.11.2017 Accusé de réception du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suite au dépôt de la demande d'autorisation.</p> <p>10.01.2018 Rencontre à l'hôtel de ville où sont présents Messieurs Bellehumeur, Dydzak, Lafontaine et Taché pour répondre à une demande de rencontre de M. Bellehumeur.</p> <p>30.04.2018 Réception du certificat d'autorisation émis par le MDDELCC.</p> <p>11.05.2018 Contrat donné à l'arpenteur-géomètre pour la description de la servitude.</p> <p>08.06.2018 Contrat donné au notaire pour la rédaction de l'acte de servitude.</p> <p>24.07.2018 Discussion avec le notaire Voizard à son bureau suite à la décision de ne pas signer la servitude avant que les travaux soient complétés. Le notaire fait le suivi avec M. Bellehumeur. Les travaux doivent être faits en période d'étiage (plus bas niveau d'eau), et ce, au plus tard en août 2019.</p> <p>09.01.2019 Un projet de lettre sera préparé pour le non-respect des délais prévus au permis de démolition et la lettre devrait être envoyée dans la semaine du 14 janvier.</p> <p>22.01.2019 Une lettre a été préparée et remise au directeur général.</p> <p>07.03.2019 Rencontre au bureau avec Messieurs Bellehumeur, Boutin, Lafontaine et Taché pour discuter 1. De la servitude, 2. De la démolition.</p> <p>22.03.2019 Rencontre entre l'assureur, M. Lafontaine et M. Taché.</p> <p>27.03.2019 Rencontre à l'hôtel de ville entre MM. Bellehumeur, Boutin, Dydzak et Lafontaine.</p> <p>17.06.2019 Travaux de démolition en cours; il ne reste que la cheminée et des matériaux au sol.</p> <p>25.06.2019 Travaux de démolition terminés.</p> <p>05.08.2019 Courriel envoyé demandant d'enlever une entrée charretière tel que prévu au permis n° 2018-023.</p> <p>14.08.2019 Courriel envoyé à M. Bellehumeur lui demandant de passer signer le permis pour la prolongation des travaux au 36, chemin des Deux-Lacs, et pour savoir à quel moment l'entrée charretière de l'ancienne adresse (1, avenue des Ducs) sera enlevée.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
16 1	Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs	(Suite)	<p>30.08.2019 Courriel envoyé à M. Bellehumeur pour un suivi concernant l'aménagement paysager et l'entrée charretière, suite à son entretien avec M. Dydzak.</p> <p>04.09.2019 Nouveau courriel à M. Bellehumeur pour lui demander de donner suite à mes courriels du 14 et du 30 août afin que je puisse transmettre l'information au Conseil, réunion le 20 septembre 2019.</p> <p>12.09.2019 Rencontre avec M. Dydzak et M. Lafontaine pour discussion du courriel reçu de M. Bellehumeur le 10 septembre 2019.</p> <p>Conclusion de la rencontre est d'envoyer une lettre à l'attention de M. Bellehumeur l'informant de la situation de son entrée charretière au 1, avenue des Ducs et de lui demander de déposer un plan coupe type de son entrée charretière au 36 chemin des Deux-Lacs</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
16 9	Anik Malette 6, avenue des Amiraux	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m ²	<p>01.11.2017 Inspection finale du permis n° 2017-042. Le quai devait avoir une superficie de 41 m² mais il mesure 42.55 m². De plus, 11.15 m² (2 rampes) ont été ajoutés, totalisant 53.7 m² de superficie alors que la réglementation exige un maximum de 41 m². Un excédent de 12.7 m² est constaté. Une lettre sera envoyée au propriétaire lui demandant de régler la situation au plus tard le 31 mai 2018.</p> <p>--- Projet de lettre en cours, sera envoyée à la fin de mars 2018.</p> <p>22.03.2018 Lettre envoyée, délai 31 mai 2018.</p> <p>31.05.2018 Inspection, aucune modification, les mesures sont les mêmes qu'en 2017.</p> <p>04.07.2018 Courriel envoyé demande de communiquer avec le Service d'urbanisme.</p> <p>11.07.2017 Confirmation verbale au gardien que la réglementation des quais (grandeurs) demeure la même.</p> <p>20.07.2018 Le directeur de l'urbanisme informe le Conseil qu'il procédera à l'émission d'un constat d'infraction. M. Tremblay demande d'attendre; il va communiquer avec M. Roy pour lui faire part de la situation.</p> <p>23.07.2018 Maxime Ouimet demande une rencontre au 6, avenue des Amiraux.</p> <p>25.07.2018 Rencontre avec M. Ouimet sur place. Une entente est prise à l'effet que des sections seront coupées et enlevées. Il demande de lui donner du temps car il doit enlever l'élévateur et bouger les quais et c'est une période très achalandée en ce moment. Un délai sera accordé jusqu'au 15 octobre 2018.</p> <p>17.08.2018 Réception d'un courriel de M. Ouimet mentionnant qu'il enlèvera les quais à partir du mois d'octobre et nous enverra un plan révisé.</p> <p>20.11.2018 Inspection faite. Impossible de mesurer le quai car il y a trop de neige. À revoir au printemps 2019.</p> <p>04.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet pour lui demander d'enlever les rampes d'amarrage qui sont toujours en place. Je lui mentionne que si rien n'est fait un constat sera émis.</p> <p>08.07.2019 Message texte envoyé à M. Ouimet de me téléphoner. Aucune nouvelle de sa part. Visite au domicile de Mme Malette; 2 véhicules sont sur place mais aucune réponse à la porte après 3 tentatives.</p> <p>10.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet. Il va demander à Mme Malette de m'appeler jeudi matin. J'informe M. Ouimet que si rien n'est fait des constats d'infraction seront émis à toutes les semaines tant que la situation ne sera pas réglée.</p> <p>10.07.2019 M. Ouimet me rappelle pour m'informer qu'il va enlever les rampes aujourd'hui.</p> <p>16.07.2019 Maxime Ouimet me mentionne que M. Roy va me contacter.</p> <p>17.07.2019 M. Ouimet me confirme que M. Roy doit communiquer avec moi en avant-midi.</p> <p>14.08.2019 Lettre envoyée aux propriétaires par courrier recommandé (copie conforme à M. Ouimet par courriel) leur expliquant la situation et leur accordant un délai de 15 jours pour se conformer.</p> <p>11.09.2019 Inspection faite, aucune modification. Un constat sera émis.</p> <p>09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
17 2	Gabrielle Congiu 18, avenue de Versailles	Location de type « Airbnb »	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.</p> <p>03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.</p> <p>20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.</p> <p>07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dydzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.</p>
17 3	Daniel Meyer Ouaknine 3, place d'Artois	Location de type « Airbnb »	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Lettre non envoyée car aucune offre n'a été trouvée sur Internet.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet car cet usage est non conforme à la réglementation.</p> <p>11.09.2019 Émission d'un constat d'infraction.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
17 4	Judith Fetzer 4, avenue de Condé	Location de type 8« Airbnb »	<p>28.02.2018Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>14.12.2018Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête</p> <p>21.12.2018Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.</p> <p>16.01.2019Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.</p> <p>Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.</p> <p>08.05.2019Émission de 2 constats d'infraction.</p> <p>05.07.2019Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.</p> <p>16.07.2019Réception des plaidoyers de culpabilité pour les 2 constats d'infraction avec paiement complet.</p> <p>22.08.2019Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet.</p>
18 2	Émilie Savard Gorak Jonathan Marcoux 2, avenue des Rossignols	Location de type « Airbnb »	<p>29.01.2019Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>26.02.2019Courrier recommandé non réclamé. Transmission par courriel de la lettre du 29.01.2019. Mme Savard Gorak nous répond qu'ils vont retirer leur annonce.</p> <p>21.08.2019Offre non trouvée (vérification effectuée à quelques reprises depuis mars).</p>
18 3	Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux	Location de type « Airbnb »	<p>16.01.2019Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>15.02.2019Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois.</p> <p>03.04.2019Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
18 4	Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs	Location de type « Airbnb »	03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018)
18 5	Mylène Sarrazin Luc Latreille 9, avenue Grenoble	Location de type « Airbnb »	14.05.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 30 nuits. Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.

PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance de octobre 2019)

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<p>Gabrielle Congiu 18, avenue de Versailles</p>	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.</p> <p>03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.</p> <p>20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.</p> <p>07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dydzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.</p> <p>04.09.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.</p>
<p>Daniel Meyer Ouaknine 3, place d'Artois</p>	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Lettre non envoyée car aucune offre n'a été trouvée sur Internet.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet car cet usage est non conforme à la réglementation.</p> <p>11.09.2019 Émission d'un constat d'infraction.</p> <p>01.10.2019 Offre non trouvée.</p>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Judith Fetzer 4, avenue de Condé	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>14.12.2018 Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête</p> <p>21.12.2018 Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.</p> <p>16.01.2019 Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.</p> <p>Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.</p> <p>08.05.2019 Émission de 2 constats d'infraction.</p> <p>05.07.2019 Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.</p> <p>16.07.2019 Réception des plaidoyers de culpabilité pour les 2 constats d'infraction avec paiement complet.</p> <p>22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet.</p> <p>04.09.2019 Offre non trouvée.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.</p>
Émilie Savard Gorak Jonathan Marcoux 2, avenue des Rossignols	<p>29.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>26.02.2019 Courrier recommandé non réclamé. Transmission par courriel de la lettre du 29.01.2019. Mme Savard Gorak nous répond qu'ils vont retirer leur annonce.</p> <p>21.08.2019 Offre non trouvée (vérification effectuée à quelques reprises depuis mars).</p> <p>01.10.2019 Offre non trouvée.</p>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux	16.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé. 15.02.2019 Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois. 03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits. 20.08.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits. 01.10.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits (650 \$ / nuit). Impossible de vérifier la disponibilité.
Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs	03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018) 20.08.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 01.10.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.
Mylène Sarrazin Luc Latreille 9, avenue Grenoble	14.05.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 30 nuits. Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre. 20.08.2019 Offre séjour minimum de 31 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 31 nuits. 01.10.2019 Offre non trouvée.
Paul Dionne 11, avenue des Ardennes	2019-08-21 Offre séjour minimum de 2 nuits. 2019-09-04 Offre séjour minimum de 2 nuits. 2019-10-01 Offre non trouvée.
Jean-Pierre Janson 12, avenue de Touraine	2019.10.08 Offre constatée sur le site.
Fiducie familiale immobilière Brosseau 16, chemin Fridolin-Simard	2019.10.08 Offre constatée sur le site.

LISTE DES CORRESPONDANCES

Séance du 18 octobre 2019

Date	Expéditeur	Sujet	Action
8 août 2019	M. François Legault, Premier ministre	Don pour le tournoi de golf	Remerciement Classement
24 septembre 2019	Centre de Services partagés Québec	Projet de loi Division du centre de Services partagés en deux organismes : ITQ : Infrastructures technologiques Québec CAG : Centre d'acquisition gouvernementales	Classement

Québec



Gouvernement du Québec
Cabinet du premier ministre

Québec, le 2 août 2019

Monsieur Joseph Dyuzak
Maire
Ville d'Estérel
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0

Cher Joseph

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre demande d'aide financière, au bénéfice du Tournoi de golf du maire // Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut et la Coop Santé Lac-Masson, a été accueillie favorablement.

Un montant de 500 \$ sera ainsi octroyé à votre organisme en appui à la poursuite de sa mission. L'aide financière accordée est ponctuelle et non récurrente. Vous trouverez ci-joint le chèque qui donne suite à cette décision.

Espérant que ce soutien financier contribuera à l'atteinte de vos objectifs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le premier ministre du Québec,


François Legault



Rapport mensuel des activités financières
au 30 septembre 2019

- Notes 1. Nous sommes à la neuvième période sur 12 soit 75 % de notre budget estimé 2018.
2. Voici un tableau explicatif des revenus et des dépenses après 9 mois.

REVENUS	Budget	Revenus	Pourcentage des revenus	Engagement	Pourcentage Engagement
Revenus					
Taxes	3 573 317 \$	3 562 937 \$	99.71%	3 562 937 \$	99.71%
Droit de mutation	196 300 \$	168 257 \$	85.71%	168 257 \$	85.71%
Permis, Vignette, autres rev.	102 300 \$	99 072 \$	96.84%	99 072 \$	96.84%
Amendes et Pénalités	16 500 \$	12 557 \$	76.10%	12 557 \$	76.10%
Intérêts	22 500 \$	29 787 \$	132.39%	29 787 \$	132.39%
Autres	60 464 \$	67 538 \$	111.70%	67 538 \$	111.70%
Affectation du surplus (Affecté)	53 250 \$	- \$	0.00%	53 250 \$	100.00%
Total des revenus	4 024 631 \$	3 940 148 \$	97.90%	3 993 398 \$	99.22%

DÉPENSES	Budget	Dépenses	Pourcentage des dépenses	Engagement	Pourcentage Engagement
Administration générale					
Quote Part - Agglo	715 836 \$	536 877 \$	75.00%	715 836 \$	100.00%
Conseil municipal	202 949 \$	145 340 \$	71.61%	202 272 \$	99.67%
Application de la loi	56 000 \$	17 384 \$	31.04%	20 134 \$	35.95%
Gestion financière et admin.	445 100 \$	338 040 \$	75.95%	447 647 \$	100.57%
Greffe	3 500 \$	- \$	0.00%	3 500 \$	100.00%
Évaluation	32 456 \$	25 087 \$	77.30%	33 201 \$	102.30%
Gestion du personnel	3 000 \$	- \$	0.00%	- \$	0.00%
Autres	81 780 \$	52 371 \$	64.04%	64 025 \$	78.29%
Total administration générale	1 540 621 \$	1 115 098 \$	72.38%	1 486 614 \$	96.49%

Sécurité publique					
Service de sécurité	550 766 \$	398 397 \$	72.33%	513 101 \$	93.16%
Patrouille nautique	35 063 \$	25 370 \$	72.36%	25 370 \$	72.36%
Total Sécurité publique	585 829 \$	423 767 \$	72.34%	538 471 \$	91.92%

Transport					
Voirie municipale	319 602 \$	235 215 \$	73.60%	293 664 \$	91.88%
Enlèvement de la neige	122 683 \$	58 933 \$	48.04%	88 979 \$	72.53%
Éclairage des rues	30 218 \$	21 392 \$	70.79%	28 946 \$	95.79%
Signalisation	9 115 \$	1 221 \$	13.40%	2 764 \$	30.32%
Transport collectif	6 658 \$	4 994 \$	75.00%	6 658 \$	100.00%
Total du transport	488 276 \$	321 755 \$	65.90%	421 011 \$	86.22%

Hygiène du milieu					
Approvis. / traitement de l'eau - Égout	143 495 \$	47 026 \$	32.77%	136 528 \$	95.14%
Matières résiduelles	94 749 \$	68 633 \$	72.44%	90 445 \$	95.46%
Environnement	74 652 \$	44 401 \$	59.48%	54 878 \$	73.51%
Autres (traitement insectes)	111 402 \$	83 552 \$	75.00%	111 402 \$	100.00%
Total Hygiène du milieu	424 298 \$	243 612 \$	57.42%	393 254 \$	92.68%

Aménagement et Urbanisme	125 974 \$	92 503 \$	73.43%	120 606 \$	95.74%
---------------------------------	-------------------	------------------	---------------	-------------------	---------------

Loisirs et culture					
Activités récréatives	146 532 \$	87 244 \$	59.54%	119 480 \$	81.54%

Frais de financement					
Intérêt sur la dette à long terme	136 300 \$	102 225 \$	75.00%	136 300 \$	100.00%
Autres frais de finan. + Capital DLT	523 551 \$	391 175 \$	74.72%	521 269 \$	99.56%
Total des frais de financement	659 851 \$	493 400 \$	74.77%	657 569 \$	99.65%

Immobilisations					
Achat d'immobilisations	53 250 \$	175 885 \$		175 885 \$	
Emprunt à long terme	0 \$	(132 612) \$		(132 612) \$	
Emprunt - Fonds de Roulement	0 \$	- \$		- \$	
Subvention (PIQM volet 2.5)	0 \$	- \$		- \$	
Subvention (TECQ)	0 \$	(18 898) \$		(18 898) \$	
Surplus accumulé	0 \$	- \$		- \$	
Total Immobilisations	53 250 \$	24 375 \$	45.78%	24 375 \$	45.78%

Total des dépenses de foncion.	4 024 631 \$	2 801 755 \$	69.62%	3 761 380 \$	93.46%
---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------------	---------------

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière

Nadine Bonneau

De: luc meyer <luc.meyer@sympatico.ca>
Envoyé: 29 septembre 2019 17:45
À: Nadine Bonneau
Objet: Ski de fond

Bonjour Nadine,

Comme discuté lors de notre rencontre, je te confirme que nous ne ferons pas de modifications concernant l'entretien des pistes à voir que nous conserverons la majorité des pistes de skate pour cette année à l'exemption de la piste 5 et 7 qui étaient elles déjà tracées uniquement en classique.

Je voulais t'informer que nous allons rajouter un petit Schack mobile à coté du vieux Schack existant afin de satisfaire la demande des skieurs qui sont nombreux à vouloir s'arrêter à cet endroit sans avoir vraiment de la place pour le lunch. Cela apportera un plus au centre de ski de fond.

Je demeure à ta disposition.

Salutations.

Luc Meyer
Hors Limite
450 565 7411

**Commission de Protection contre l'incendie
de
l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel**

COMPTE-RENDU

Réunion des membres de la Commission convoquée par le directeur du Service de Sécurité Incendie de
l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier

**LUNDI, 23 SEPTEMBRE 2019, à 18 h 30
Suite à la réunion de l'agglomération**

À la caserne incendie située au 9, chemin Masson

Personnes présentes

Monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie
Madame Lisiane Monette, conseillère de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Monsieur Maxime Bélanger, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Madame Julie Forgues, directrice générale de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Monsieur François Lussier, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Personne absente

Monsieur François Richer Lafèche, conseiller municipal de la Ville d'Estérel

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue;
 2. Prise des présences;
 3. Réparation du camion-citerne 2002;
 4. Achat d'un véhicule pour remplacement;
 5. Bateau de patrouille et sauvetage;
 6. Varia :
 - a) ;
 - b) ;
 - c) ;
 7. Levée de la réunion.
-

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue

Le Directeur au service de sécurité incendie de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence.

2. Prise des présences

Les présences sont constatées.

3. Réparation du camion-citerne 2002

Les membres présents sont en accord pour changer le réservoir tel que proposé par monsieur Pierre Tessier. Madame Lisiane Monette propose, monsieur François Lussier seconde. Le coût est de 21 700 \$ plus les taxes applicables.

4. Achat d'un véhicule pour remplacement

Fonds de roulement sur 6 ans; remplacement du Ford F-150 2013.

5. Bateau de patrouille et sauvetage

Plusieurs modèles ont été présentés. Un bateau usagé de la Régie incendie de la Vallée du Richelieu serait un atout. Une inspection avec un professionnel sera effectuée au préalable. Par la suite, une offre pourrait être faite si le bateau satisfait aux exigences suite à l'inspection.

6. Varia

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé par madame Lisiane Monette.

7. Levée de la réunion

La levée de la réunion est proposée par madame Lisiane Monette et secondée par monsieur Maxime Bélanger, et celle-ci s'est terminée à 19 h 20.



Pierre Tessier
Directeur au service de sécurité incendie et premiers répondants

Sécurité Civile

Agglomération Sainte-Marguerite – Estérel

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE

LE 23 SEPTEMBRE 2019, A 19 H 30

CASERNE SITUÉE AU 9, CHEMIN MASSON

Membres présents :
Mme Julie Forgues
Mme Lisiane Monette
M. Maxime Bélanger
M. Julien Trépanier
M. Réjean Champagne
M. Gaston Pelletier
M. Jean-Pierre Lecquétet
M. Pierre Lussier
M. Michel Lacasse
M. Pierre Tessier

Membres absents :
Mme Gisèle Dicaire
M. Joseph Dydzak
M. Luc Lafontaine
M. Pierre-Claude Langevin

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Prise des présences;
3. Mot de bienvenue du coordonnateur;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2019;
6. Bateau de sauvetage et patrouille;
7. Formation;
8. Sauvetage hors route;
9. Sentier de plein air;
10. Nouveau logiciel;
11. Refonte du livre bleu;
12. Mise en commun MRC;
13. Souper de Noël;
14. Budget 2019;
15. Varia:
 1. Nombre d'appels P.R. et pompiers
16. Date de la prochaine assemblée;
17. Levée de la réunion.

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La présente réunion débute à 19 h 30.

2. **PRISE DES PRÉSENCES**

Le coordonnateur effectue la prise des présences.

3. **MOT DE BIENVENUE DU COORDONNATEUR**

Le coordonnateur souhaite la bienvenue aux membres présents.

4. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Lacasse et secondé par monsieur Julien Trépanier que l'ordre du jour soit et est, approuvé, tel que rédigé.

5. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 AVRIL 2019**

Il est proposé par madame Lisiane Monette et secondé par monsieur Réjean Champagne que le procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2019 soit et est, approuvé, tel que rédigé.

6. **Bateau de sauvetage et patrouille**

Une présentation du bateau de la régie de la Vallée du Richelieu a été faite. Un suivi sera fait de la part de Pierre Tessier.

7. **Formation**

Une formation nautique et glace sera donnée 2 fois par année par Sauvetage Nautique Laval. La continuité de cette formation se fera en 2020.

8. **Sauvetage hors route**

Il y a 3 Municipalités habiles à faire le sauvetage hors route dans la MRC Wentworth Nord, Sainte-Marguerite et Morin Heights.

9. **Sentier de plein air**

Une entente est établie avec Estérel pour des nouveaux sentiers reliant Sainte-Marguerite et Estérel ainsi que la banalisation de ceux-ci.

10. **Nouveau logiciel**

Un nouveau logiciel prénommé StraTJ vient d'entrer en poste. Ce dernier est subventionné par le Ministère de la Sécurité publique. Le livre bleu sera inclus dans celui-ci et le tout, accessible avec un ordinateur ou le cellulaire.

11. **Refonte du livre bleu**

La version papier sera maintenue et mise à jour.

12. **Mise en commun MRC**

Toutes les Municipalités de la MRC ont signé une entente pour la mise en commun du matériel incendie et voirie.

13. **Souper de Noël**

Le souper de Noël aura lieu le lundi, 2 décembre prochain. Le repas se déroulera au Saint-Hubert à 18 h 00 et la réunion suivra à 19 h 30.

14. Budget 2019

21 octobre, remise des copies;

16 novembre, présentation;

16 décembre, acceptation par le Conseil.

15. VARIA

Nombre d'appels P.R. en date du 23 septembre 2019: **155**

Nombre d'appels pompiers en date du 23 septembre 2019: **104**

16. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine réunion se tiendra le 2 décembre 2019 à la caserne incendie située au 9, chemin Masson.

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

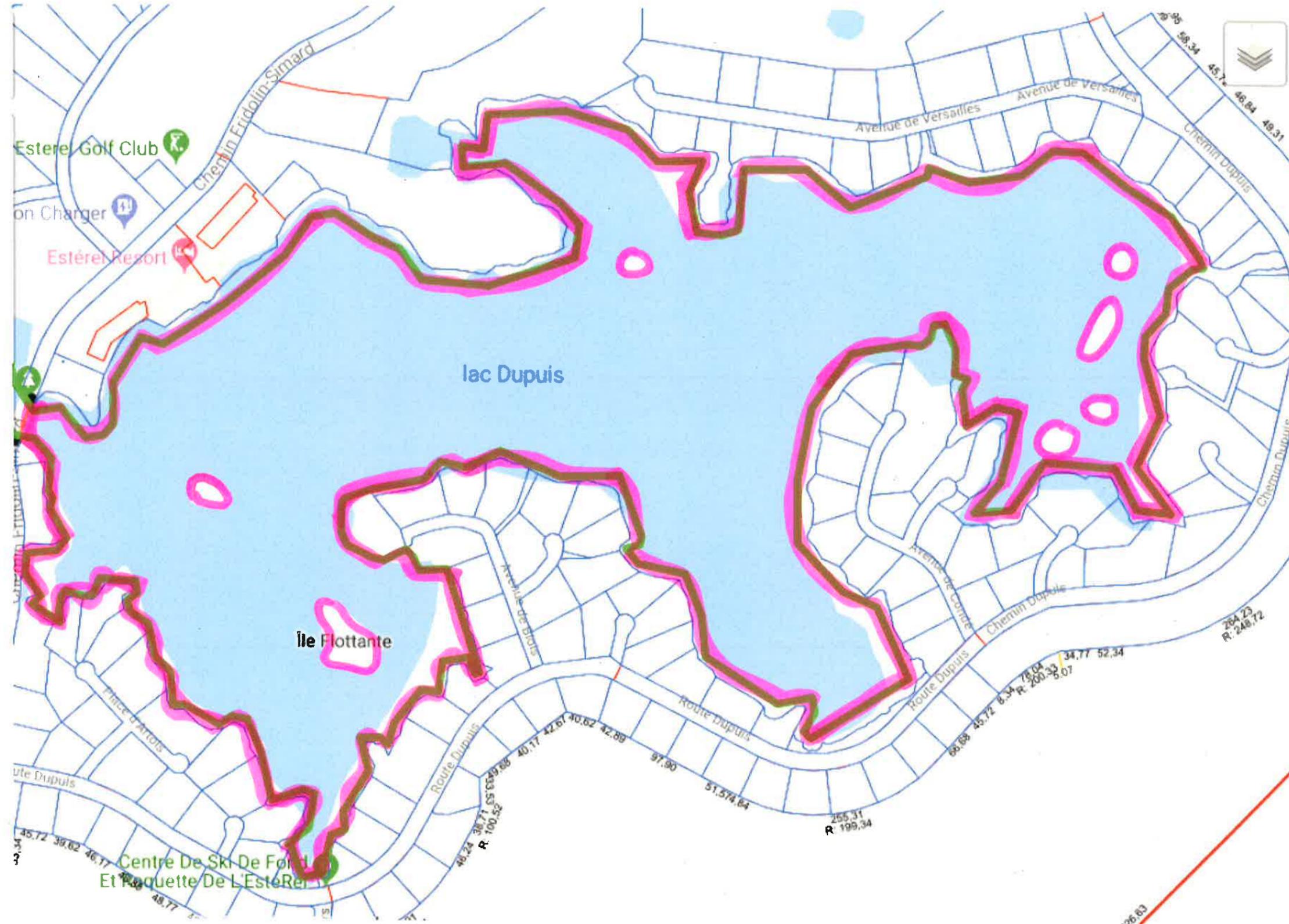
À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Pierre Lussier, et secondé par monsieur Gaston Pelletier, que l'assemblée soit levée.

Pierre Tessier



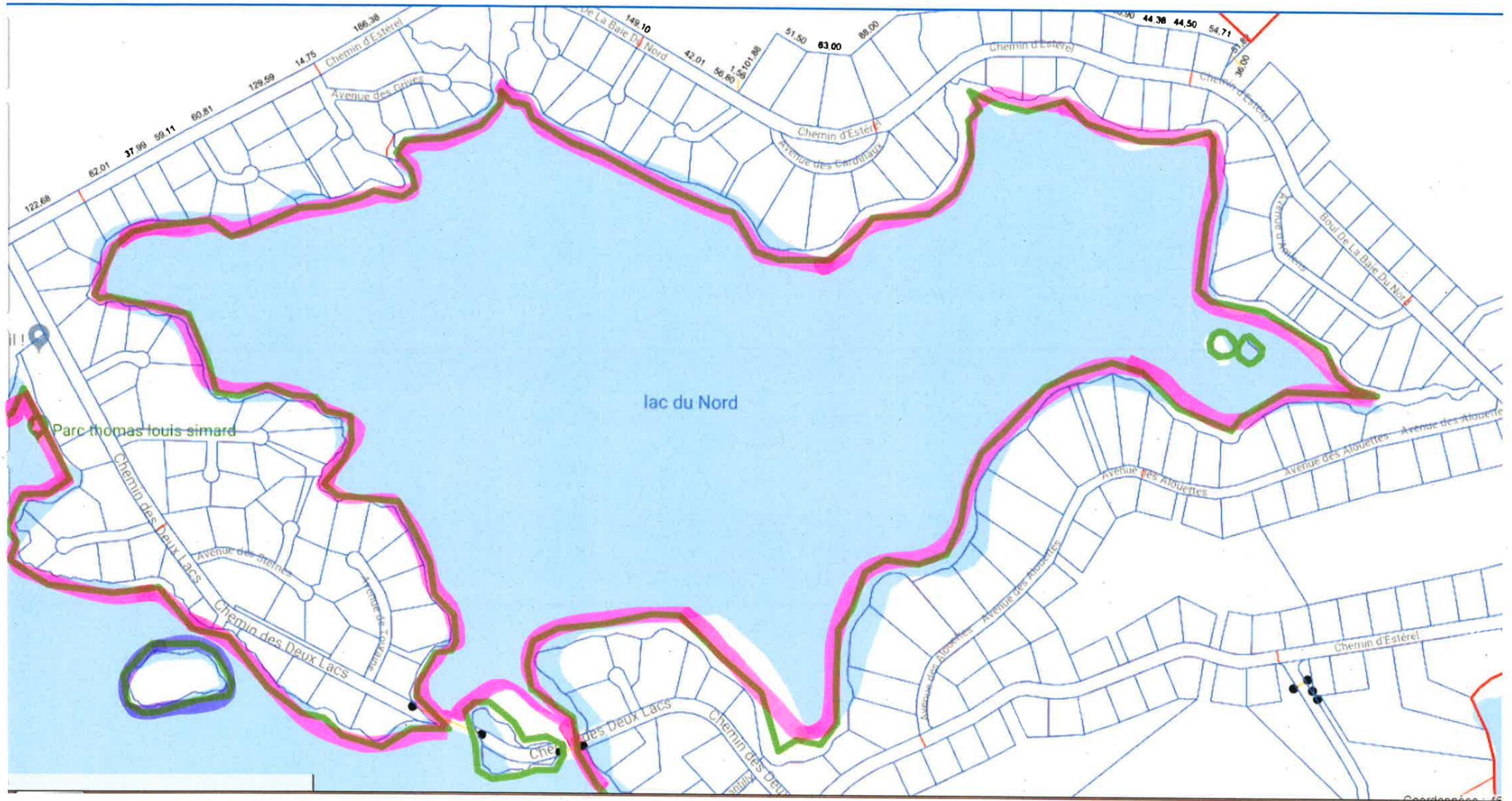
*Coordonnateur de la Sécurité civile
de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson*

RAPPORT SUR LES ÎLES – LAC DUPUIS



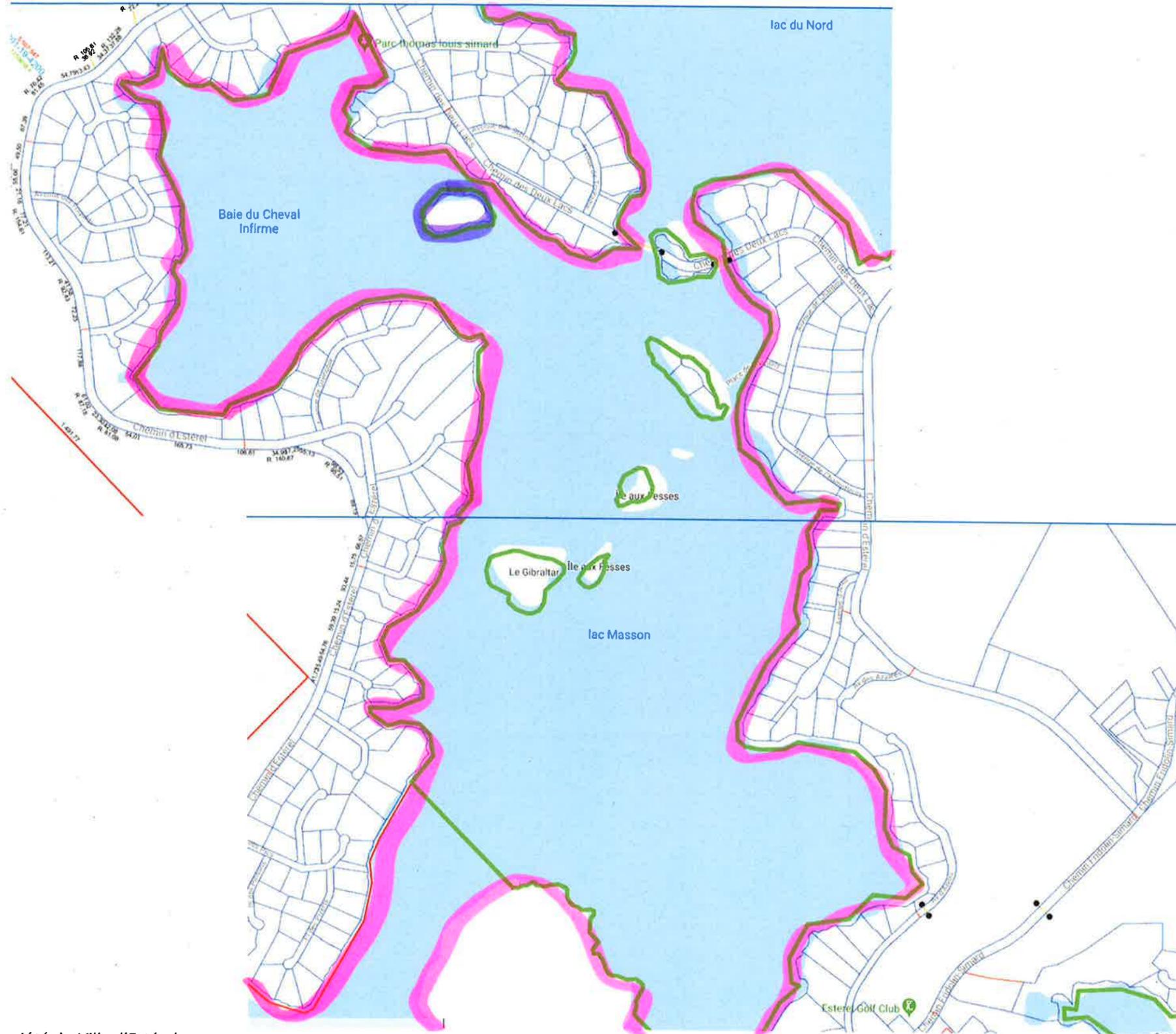
- Propriété de Ville d'Estérel
- Propriété de Développement Durable

RAPPORT SUR LES ÎLES – LAC DU NORD



- Propriété de Ville d'Estérel
- Propriété de Développement Durable

RAPPORT SUR LES ÎLES – LAC MASSON



- ▲ Propriété de Ville d'Estérel
- ▲ Propriété de Développement Durable
- ▲ Propriété privée